Compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

1. Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération en faveur des logements situés dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
2. Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « les Tainières » (M4) : approbation de la décision modificative n° 1 de 2017 ;
3. Equipement numérique de la médiathèque : demande de subvention DRAC – DGD des bibliothèques ;
4. Acquisition de fournitures administratives (Fourniture de bureau, papier pour impression, consommables informatiques) : convention de groupement de commande ;

RESSOURCES HUMAINES

5. Création de poste dans le cadre du dispositif « Contrat Emploi Avenir » ;

AFFAIRES SCOLAIRES

6. Approbation de la convention fixant les conditions de participation d'intervenants extérieurs rémunérés aux activités d'enseignement dans les écoles ;

AFFAIRES SOCIALES

7. Fonds d'aide aux jeunes : approbation de la convention entre la commune et la mission locale de l'agglomération nazairienne ;
8. Approbation de la convention d'analyse de la pratique du multi-accueil ;

URBANISME – TRAVAUX – AGRICULTURE

9. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
10. Rue d'Aquitaine : échange parcellaire entre la commune de DONGES et SILENE en vue de régulariser l'emprise de la voie ;
11. Passage du Petit Marais : cession de la parcelle cadastrée section YE n°338 ;
12. La Grée: acquisition de la parcelle cadastrée section YE n°338 en vue de régularisation ;
13. Avis relatif à la demande formulée par la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE en vue d'exploiter des silos de stockage de céréales sur la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne ;
14. Approbation de la convention de cession de panneaux entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière et la Commune ;

DIVERS

15. Information au Conseil Municipal : décisions du Maire (article L 2122-22 du CGCT) ;
16. Motion pour l'accompagnement des élèves de Donges en situation de handicap après la classe ULIS-école ;

17. Questions diverses

Conseil Municipal
du 21 septembre 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre, à *vingt heures,* le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du treize septembre deux mille dix sept, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents : 23
Messieurs CHENEAU François – OUISSE Louis – Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Mesdames PICOT Marie-Andrée – AUFFRET Anne – Monsieur PONTACQ Patrick – Mesdames BRULE Nathalie – OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire – Messieurs HAUGOU Thomas – ROULET Jean-Paul – Madame LECAMP Yveline – Messieurs SALIOT Rémi – NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur LETERRIER Philippe – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine.

Etaient excusés avec pouvoirs : 6
Madame ARDEOIS Martine (procuration à Monsieur CHENEAU François)
Monsieur LEROUX Jean-Pierre (procuration à Madame PICOT Marie-Andrée)
Madame COICADAIN Cécile (procuration à Monsieur OUISSE Louis)
Madame POTEREAU Laury (procuration à Monsieur SALIOT Rémi)
Monsieur GIRARDEAU Alain (procuration à Monsieur ROULET Jean-Paul)
Monsieur BAUDICHAUD Ghislain (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

Secrétaire de séance : Monsieur RIAUD Didier.

****

Monsieur le Maire

Nous allons donner la parole aux représentants de l'OSCD pour les libérer. Mais, auparavant, je vais vous demander s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal, si vous avez eu le temps de le lire ? En l'absence d'observations, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Je propose sans plus attendre de passer la parole au Président, Alain MORICE, et au Directeur, Monsieur O'RORKE, de l'OSCD, que je remercie de s'être déplacés ce soir pour nous présenter leur bilan d'activité et je vais donner la parole à Alain peut être.

Monsieur Alain MORICE (Président de l'OSCD)

Merci, Monsieur le Maire, de cette invitation qui nous permet de présenter les grandes lignes de l'année passée de l'OSCD et puis peut être aussi de commencer à aborder la rentrée et les perspectives.

Le principal axe du projet social était la création de lien entre les habitants. Nous comptions également favoriser l'implication des personnes à l'OSCD et dans les autres associations dongeoises. Suite aux festivités des 30 ans de l'OSCD, à l'occasion desquelles de nombreuses personnes se sont impliquées bénévolement, nous avons créé une commission événementielle. Cette commission ainsi que l'organisation de l'équipe de bénévoles nous a permis d'impliquer beaucoup plus de personnes dans l'OSCD, tant au niveau de l'organisation de terrain que dans la conception d'activités. Ce qui a permis de mettre en place de nouveaux événements ou de pérenniser certaines animations qui étaient à l'origine prévues pour être exceptionnelles à l'occasion des 30 ans. Cette implication de bénévoles a également permis de développer certains événements existants comme le petit Noël. Nous avons également renforcé nos liens avec d'autres associations dongeoises, notamment le Comité des Fêtes, l'Amicale Laïque et Donges à du Cœur.

En ce qui concerne les ateliers adultes, de nouvelles animations ont également vu le jour en 2016 comme par exemple la langue des signes et l'activité randonnée. De nouvelles activités sont proposées à l'occasion de la rentrée 2017.

Au niveau du secteur jeunesse, l'atelier vidéo faisait également partie du projet social comme un moyen d'impliquer les jeunes à gagner en dynamisme. Des participants à cet atelier ont réalisé des fictions et également des reportages sur différentes activités de l'OSCD. Les jeunes de la Maison des Jeunes se sont également impliqués dans le petit Noël. Vous pouvez d'ailleurs trouver ces différentes vidéos sur le site internet de l'OSCD. Cette année, deux séjours jeunesse ont été réalisés, dont un séjour en Angleterre à Watford auquel 12 jeunes ont participé. L'arrivée de Laurent TRUCHON, nouvel animateur jeunesse, a permis de relancer l'atelier deux roues. L'année 2017 voit une intensification des actions de prévention à la sécurité routière.

Enfin, l'équipe d'animation de la Maison des Jeunes s'est lancée dans la démarche de formation proposée par la Fédération des Centres Sociaux concernant le développement du pouvoir d'agir des jeunes avec la participation d'un membre du bureau. La Maison des Jeunes participe également activement à Festi Jeunes en collaboration avec le service des sports de la commune.

En ce qui concerne l'enfance, la baisse de fréquentation des accueils de loisirs de vacances se confirme. Elle est plus que compensée par l'augmentation de la fréquentation des mercredis et des accueils périscolaires. Cette augmentation s'est encore amplifiée à la rentrée 2017, entrainant des problèmes de locaux et nous obligeant notamment, à utiliser la Maison des Jeunes pour les accueils périscolaires lorsque celle-ci est disponible. Nous avons recruté des directeurs adjoints pour faire face à cette augmentation et améliorer la qualité de nos accueils. L'accueil de loisirs du mois de juillet à la Pommeraye, qui fonctionnait pour la troisième année consécutive, a vue sa fréquentation stagner. Les effectifs restent insuffisants pour envisager une ouverture au mois d'août.

Enfin, suite au passage de l'école Saint Joseph aux anciens rythmes scolaires, nous avons ouvert un accueil de loisirs du mercredi matin. Nous avons également ouvert une semaine à Noël pour répondre à la demande de certaines familles.

L'organisation des TAP est maintenant bien rodée. Des outils de suivi des présences enfants mis en place par une équipe de bénévoles sont maintenant au point et la participation des enfants aux activités est stable.

Le portage de la culture à l'HEPAD du Clos Fleuri a pris son rythme de croisière et fonctionne très bien, puisqu'une quinzaine de résidents participe à chaque animation. Le portage à domicile a démarré difficilement, mais suite à la parution d'un article dans le bulletin municipal, plusieurs nouvelles personnes bénéficient de ce service.

L'OSCD participe à l'étude lancée par la Fédération des Centres Sociaux sur la question de la prévention du vieillissement. Par ailleurs, nous bénéficions désormais du soutien de la CARSAT pour les actions auxquelles participe un public retraité.

Nous avons également ouvert en 2016, un espace informatique. En effet, les nouvelles technologies peuvent être un moyen de lutter contre l'isolement et la maîtrise d'internet est de plus en plus nécessaire pour les démarches administratives. Quatre ordinateurs ont été mis gratuitement à la disposition du public qui est accueilli sur place par un jeune en service civique et ce, trois jours par semaine, le mercredi après-midi étant réservé à la Maison des Jeunes. Durant le début de l'année 2017, la fréquentation a augmenté. L'activité à généré environ 200 visites. Nous comptons relancer cette activité à la rentrée, mais nous ne trouvons pas de volontaire en service civique répondant à nos critères. Donc, nous lançons un appel à une personne en service civique ou a des bénévoles qui auraient la maîtrise des ordinateurs.

Dans le projet social de l'OSCD figure la volonté de participer à l'éducation des enfants et des jeunes. De nombreux acteurs dongeois travaillent sur le domaine de la parentalité, les écoles, les services municipaux de la petite enfance et l'OSCD. L'animatrice famille coordonne depuis le début de l'année 2017, un groupe de réflexion sur la parentalité à Donges.

La dynamique générée par les manifestations réalisées à l'occasion des 30 ans se poursuit. Le projet social signé avec la CAF arrive à terme fin 2018. Il nous faut donc déjà préparer le prochain. Pour cela, nous avons besoin de l'avis de tous pour faire le bilan de celui en cours. Il est indispensable que des élus municipaux participent aux travaux d'élaboration du prochain projet social. Là aussi, je lance un appel. Nous avons besoin de bonnes volontés et surtout de gens qui s'impliquent dans ce nouveau projet social et qui auront une connaissance de Donges. Je pense qu'il serait intéressant que quelques élus participent à cette élaboration.

Les réunions de préparation commenceront en septembre. Donc, elles ont déjà commencé, mais au sein du personnel uniquement, et les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà se manifester auprès de nous.

Sur le plan financier, le résultat de l'année 2016 a été excédentaire à hauteur de 27 000 euros. En revanche, nous prévoyons un déficit en 2017 lié à l'augmentation de la fréquentation qui entrainent des charges de personnel supplémentaires, au report d'une année du voyage en Angleterre qui n'avait donc pas eu lieu l'année où cela avait été budgété et la diminution de certaines subventions comme celle du Conseil Départemental ou celle de la CAF. La fin annoncée des emplois aidés risque d'avoir un impact financier important dans les années à venir.

Voilà les grandes lignes de l'activité de l'OSCD pour les années 2016-2017. Nous aurons peut être l'occasion tout à l'heure de débattre s'il y a certaines questions. Je

vais passer la parole à Charles qui va nous parler de sujets à venir et sur lesquels il y a quelques réflexions.

Monsieur Charles O'RORKE (Directeur de l'OSCD)

Je vais développer certains points qu'Alain a abordés. Tout d'abord les aspects financiers et ensuite les conséquences des augmentations de l'accueil périscolaire du soir et du mercredi et le projet social.

Donc, sur les aspects financiers actuels, sur 2017, nous avons eu effectivement des charges de personnel en hausse par rapport à l'année dernière du fait du recrutement des animateurs. Nous avons à peu près 20 % de fréquentation en plus sur l'accueil périscolaire. Cela représente 10 enfants et un animateur dans chaque endroit.

Nous avons effectivement une inquiétude au niveau des contrats aidés. Déjà pour 2017, ils sont gelés, mais s'ils ne sont pas renouvelés en 2018, ces contrats vont arrivés à échéance petit à petit, ce qui représente une perte d'environ 60 000 euros sur un an. Cela impliquera une réorganisation de notre fonctionnement au niveau des équipes et du centre de loisirs. Donc j'espère que nous aurons des réponses assez rapidement, afin de s'y mettre sérieusement au niveau du budget car cela va avoir des impacts importants.

Au niveau des financements divers, concernant celui du Conseil Départemental, nous avons perdu 17 000 euros sur deux ans. Pour la CAF, les fonds publics de territoires ont été arrêtés, soit une perte de 8 000 euros. Il y a une compensation partielle, comme l'a dit Alain, sur la CARSAT et un dispositif pour les personnes âgées au niveau du Conseil Général, ce qui représente 8 000 euros en tout. Mais cela ne compense pas vraiment.

Ensuite, nous avons l'augmentation de l'APS, la fréquentation de l'accueil périscolaire qui va représenter environ 15 000 euros sur une année. A partir du moment où les participations des familles à l'accueil périscolaire représente environ 80 000 euros et que nous avons une augmentation de 20 %, cela représente à peu près cette somme là. Voilà, d'une façon générale, ce que représentent les budgets.

Ce qui se passe depuis quelques années, c'est que c'est de plus en plus difficile à anticiper, car là ou nous avions automatiquement 20 000 euros du Conseil Départemental, maintenant cela dépend, c'est selon le projet ou autre. Donc, nous ne sommes pas capables de prévoir à l'avance. Nous demandons des financements pour un camp ou autre et parfois la réponse à ces financements est positive ou négative. Cela fonctionne de plus en plus de cette façon et nous n'arrivons pas à anticiper à l'avance. Et là, en plus avec la fin des contrats aidés, ce n'est même plus la peine de chercher à anticiper quoi que ce soit. Donc, le budget 2018 va être très incertain. Pour l'instant, nous n'en savons rien du tout.

Ensuite, l'histoire des bâtiments est un autre gros souci. En fait, je parle des gros soucis du moment. La Maison de l'Enfance comprend une partie enfance et une partie jeunesse pour ceux qui ne le savent pas forcément. La partie enfance était prévue pour 60 enfants car, selon la norme « Jeunesse et Sport », c'est 3 m^2 par enfant. Il y a 180 m^2 de salle d'activité et cela représente 60 enfants. Et là, nous avons atteint les 79 enfants, un soir de cette semaine. J'avais noté 75, mais il s'agissait des chiffres de la semaine dernière.

Donc les chiffres augmentent et en général c'est comme cela jusqu'au mois de décembre. Nous sommes à 79 maintenant et jamais en-dessous de 60, ni le matin, ni le soir en accueil primaire. Parfois c'est 63 ou 65. Nous nous disons que cela ne dure qu'un quart d'heure car certains enfants partent assez vite. Mais, lorsqu'il s'agit de 79 enfants, la « donne » n'est plus du tout la même, le dépassement est trop important.

Nous avons appelé « Jeunesse et Sport » et nous mettons une partie des enfants de l'accueil périscolaire dans la Maison des Jeunes, sauf que cela ne fonctionne pas le vendredi soir où nous sommes déjà à plus de 60. Ce n'est pas très satisfaisant comme fonctionnement et à un moment donné, nous allons être à saturation aussi, Maison des Jeunes comprise. Donc cela pose un certain nombre de problèmes. Les locaux et en l'occurrence la Maison de l'Enfance représentent le gros souci.

En ce qui concerne le centre maternel, nous avons rappelé « Jeunesse et Sport » pour demander une augmentation de l'agrément pour les anciens locaux de l'école Casanova, une partie des locaux du pôle 2. Il y a aussi un problème avec la sieste, mais nous devrions réussir à nous débrouiller en modifiant notre fonctionnement et notre organisation. C'est un peu juste aussi, mais nous devrions y arriver.

A La Pommeraye, nous avons l'espace, ce n'est pas un problème de m^2, mais il va falloir prévoir un aménagement de la grande salle. Je ne sais pas comment cela peut s'organiser. Nous pouvons acheter du mobilier, mais il faut le stocker car il ne sert pas que pour nous. Il va falloir rapidement réfléchir à une organisation pour pouvoir rendre ces locaux opérationnels, car à La Pommeraye, nous dépassons les 50 enfants aussi et nous sommes obligés d'utiliser la totalité de l'espace. Pour le goûter, il y a aussi des problèmes de tables et de chaises.

Donc voilà, c'est le gros souci du moment et Chantal VAUTEY m'a dit hier, qu'il y avait plus d'enfants en grande section de maternelle qu'en CM2. Donc l'année prochaine, nous avons de fortes chances de se retrouver avec encore plus d'enfants. Si nous passons les 100, la Maison de l'Enfance sera trop petite et nous serons obligés de refuser des enfants.

Je suis désolé, ce n'est pas très drôle. Je vous fais part de mes problèmes, comme cela je ne les garde pas pour moi, c'est « cool » et cela me « soulage ».

Sur le projet social, je rappelle que l'OSCD dispose d'un centre social. La CAF donne une définition du centre social et elle a reprécisé en plus les missions générales. Le centre social est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle qui accueille toute la population, en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale permettant à la population d'exprimer et de concevoir leur projet. Il s'agit des missions générales définies par la CAF.

L'accueil périscolaire ne rentre pas dans les missions du centre social. Rien n'empêche de le mettre en place comme à Montoir-de-Bretagne, ce n'est pas interdit, mais il y a beaucoup de centres sociaux qui n'ont pas d'accueil périscolaire. Je le souligne, car on a souvent tendance à s'arrêter à l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la garde d'enfants. Cela coûte cher car cela emploie beaucoup de personnel, mais cela ne constitue pas l'essentiel de la partie du centre social. Le projet social ne traite pas spécialement de ce sujet.

Le centre social a bien sûr une vocation globale, familiale et intergénérationnelle et l'animation de la vie sociale. Les missions complémentaires sont d'organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants, usagers, des familles et des groupes informels et des associations, d'assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et le cas échéant, leur proposer un accompagnement adapté.

C'est aussi développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire, en raison des problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés. Ils peuvent développer des actions collectives, parfois expérimentales, réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels.

C'est le « jargon » de la CAF. En résumé, cela veut dire qu'il faut que nous travaillons avec des partenaires, tels que les services municipaux, cela peut être des

associations, les assistantes sociales du Conseil Départemental ou les écoles, etc… suivant les institutions qu'il y a sur la commune, de façon à mener des actions.

C'est mettre en œuvre un plan d'action visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles. Alain a insisté tout à l'heure sur le fait que nous ayons de plus en plus de bénévoles et de personnes impliquées. Là, nous sommes dans les missions que la CAF nous fixe.

C'est aussi organiser la concertation avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur les axes d'intervention prioritaire. C'est pour cette raison que nous venons de lancer un appel ici parce que les acteurs impliqués dans les problématiques du territoire, je pense qu'il y en a beaucoup autour de cette table.

En ce qui concerne l'échéance, nous nous sommes fixés le 30 novembre 2017 pour finir notre bilan du projet social en cours 2015-2018. Pour le 31 janvier 2018, il faut que nous ayons défini les orientations. Le 15 septembre 2018, donc dans un an, nous déposons le projet à la CAF. En juin 2018, nous avons aussi une rencontre avec la Fédération des Centres Sociaux pour discuter des questions d'évaluation.

En ce qui concerne les constitutions de groupes de travail, Alain vous en a parlé précédemment. Donc j'ai terminé.

Monsieur Alain MORICE

N'hésitez pas à contacter l'OSCD, nous avons besoins de bonnes volontés.

Monsieur O'RORKE

Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition pour y répondre.

Monsieur le Maire

Je voudrais vous remercier, Alain et Monsieur O'RORKE, pour vos présentations synthétiques et claires du bilan passé de l''exercice de l'OSCD. De ce bilan, je retiens quelques points phares.

Tout d'abord le projet social, comme vous venez de le dire, qui doit mobiliser, si j'ai bien compris, essentiellement durant le premier semestre 2018, y compris les élus de la Ville qui interviennent sur des domaines en lien avec le projet social et Dieu sait s'il y en a. Il y a évidemment l'Elue chargée du social et de la petite enfance, l'Elue déléguée à la jeunesse, Angélique, l'Elue à la culture et l'Elue au scolaire. C'est un domaine assez transversal et où le regard des différents points de vue des élus en fonction de leur délégation peut apporter effectivement un éclairage et peut être, je l'espère, un enrichissement à la constitution de ce projet social. Nous avons bien entendu le message et nous ferons en sorte de participer activement à vos travaux avec évidemment les autres partenaires qui interviendront dans ce domaine.

Je retiens aussi les problématiques liées aux fréquentations des services, des accueils et des difficultés parfois à respecter les taux d'encadrement dans les locaux qui vous sont confiés. Il est vrai que c'est un problème qui n'est pas nouveau, qui s'accentue et qui doit être travaillé pour faire en sorte que les familles qui ont besoin, il faut le dire, des services offerts par l'OSCD puissent continuer d'y avoir accès. Parce que c'est un office culturel mais socio-culturel, et donc il y a un aspect social important, notamment dans tout ce qui concerne les enfants, je ne dis pas l'enfance, mais les enfants et les

jeunes. J'ai oublié de le citer parmi les élus, les élus qui travaillent sur la prévention de la délinquance aussi.

L'enfance est un sujet très important du point de vue de la Ville. Ce n'est pas évidemment du point de vue de l'OSCD, le seul objet de son activité, mais du point de vue de la Ville, l'OSCD s'occupe d'un tas de missions que vous avez énumérées. Cela nous le savions déjà, l'accueil de loisirs, l'accueil pendant les petites et les grandes vacances, les animations au sein du club des jeunes, le périscolaire et tout ce qui concerne le projet famille en lien avec les parents et les enfants.

J'oublie les TAP, mais c'est un sujet particulier dont nous aurons à reparler prochainement comme nous l'avons déjà envisagé il y a quelque temps. L'enfance est pour la Ville un point clé du rôle de l'OSCD dans la commune. Evidemment ce n'est pas le seul, et nous le savons bien, mais c'est un point clé car l'OSCD assume des missions avec l'aide financière de la Ville, de la CAF aussi, du Département un peu, mais surtout avec l'aide de la Ville car cela répond à des besoins. Le but est que l'on puisse faire en sorte que cela réponde toujours aux besoins et si possible toujours mieux. C'est donc un point clé du soutien de la Ville à l'OSCD.

Je note aussi les résultats financiers des perspectives financières et les inquiétudes que vous avez surtout par rapport aux contrats aidés, aux annonces qui ont été faites et qui se profilent sur les contrats aidés.

Monsieur Alain MORICE

C'est déjà le cas, car nous avons certains contrats aidés qui se sont arrêtés pendant l'été.

Monsieur le Maire

Cela nécessite que l'on se rapproche aussi le plus vite possible pour anticiper l'année 2018, car elle sera certainement une année avec des modifications et nous ne voudrions pas que cela impacte trop ni les services que vous rendez, ni les conditions de travail des personnels intervenant, ni les familles et ni les finances de la Ville. C'est la quadrature du cercle. Vous avez posé des points de vigilance importants, pour l'avenir et je crois que nous avons besoin de poursuivre nos échanges et peut être de les renforcer dans cette période de changement qui se profile, à notre corps défendant pour une grande partie, parce que ce n'est pas nous qui avons fait le choix de supprimer les contrats aidés.

Je voyais dans la presse, à Montoir, que l'OSCM avait 18 contrats aidés. Je ne sais pas à combien vous en êtes à l'OSCD ?

Monsieur Charles O'RORKE

Nous avons actuellement une dizaine de contrats aidés.

Monsieur le Maire

Une dizaine, ce n'est pas neutre.

Monsieur Alain MORICE

Non, financièrement, ce n'est pas neutre.

Monsieur Charles O'RORKE

Si nous voulons repréciser les contrats aidés. Deux d'entre eux n'ont pas pu être reconduits en septembre, mais nous ne nous en sortons pas trop mal par rapport à Montoir par exemple. Nous en avions signé beaucoup en juin pour démarrer en septembre. Tous les contrats qui avaient déjà été signés n'ont pas été supprimés, mais par contre, nous en avions deux en prévision que nous n'avons pas pu signer. Nous avons signé un contrat aidé qui n'était peut être pas dans le prévisionnel et nous en avons deux qui s'arrêtent, l'un en Novembre l'autre en Décembre. Ces contrats ne seront pas reconduits mais l'un dans l'autre en 2017, ce n'est pas énorme. De toute façon, en 2017, nous prévoyons un déficit.

Nous avons fait des bonnes années avec des résultats positifs qui peuvent nous permettre de faire un déficit de 20 000 à 25 000 euros en 2017, ce n'est pas trop grave. Nous pouvons fonctionner un an comme cela, mais pas s'encrer dans ce dispositif en se disant « nous verrons bien… ». Pour 2018, c'est plus inquiétant. D'autant plus qu'en 2018, tous les contrats aidés vont s'arrêter. Seuls, les emplois d'avenir peuvent être renouvelés et malheureusement nous n'en n'avons qu'un. Autrement ce ne sont que des CAE et les CAE ne sont de toute façon pas renouvelables.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur O'RORKE. Au moins, c'est clair sur ce point-là, malheureusement. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Alain CHAZAL

Oui, juste une réflexion au vu de ce qui vient d'être dit ici. Nous voyons bien comment une collectivité comme la nôtre peut être frappée de plein fouet par la politique que mène aujourd'hui le gouvernement actuel, notamment au niveau des contrats aidés. Nous voyons bien que dans son organisation même, une structure comme l'OSCD va se retrouvé très en difficulté pour assurer sa mission première de centre social. Bien évidemment, la collectivité ne pourra pas suivre à chaque fois pour remplacer, je dirais, ces emplois qui pourtant sont nécessaires au bon fonctionnement de l'OSCD.

Nous avons vu d'ailleurs que cette situation sera aggravée et nous aurons l'occasion d'en reparler sans doute ultérieurement, par la suppression de la taxe d'habitation annoncée car il ne faut pas se leurrer, les compensations annoncées ne seront pas à la hauteur du manque à gagner.

C'est ce que je voulais dire et je comprends les difficultés de l'Office Socio-Culturel pour les années à venir et notamment pour le service public qu'elle rend à la population et certainement à ceux qui sont le plus en difficulté parmi nous.

Monsieur Alain MORICE

Je voulais quand même apporter une précision car, Alain, tu disais que les emplois aidés rendaient service à l'OSCD, c'est vrai et c'est sûr, notamment financièrement. Mais il ne faut pas oublier non plus que ces gens-là avaient une formation en contrepartie et cette contrepartie, l'OSCD la faisait vraiment « à fond ». Là aussi, je pense qu'il y aura un problème au niveau des personnes qui n'auront plus cette formation.

Monsieur Alain CHAZAL

Tout à fait, nous avons des personnes aujourd'hui désemparées, je ne sais pas s'il y en a parmi les salariés de l'OSCD. Mais, il y a des gens qui se sont retrouvés du jour au lendemain complètement désemparés, donc il s'agit aussi d'une classe sociale cette affaire-là. Effectivement, au niveau de la formation, ce sont aussi des gens, qui au travers de ces contrats aidés, même s'il s'agissait de contrats précaires à mes yeux, pouvaient aussi acquérir une formation qu'ils ne pourront plus avoir.

Monsieur Thomas HAUGOU

Tout d'abord, je vous remercie pour votre présentation. Je note moi aussi toutes les interrogations pour l'année 2018. D'après ce que j'entends aussi, j'ai l'impression que nous sommes plus pour l'instant sur une feuille blanche et à la recherche d'idées. Donc, je vois beaucoup de travail. Dans tout cela, j'avais une question qui à la rigueur maintenant me paraît beaucoup moins importante, après la présentation que vous m'avez faite. C'était de savoir si vous aviez prévu des éléments de simplification administrative au niveau de la relation avec les parents, sur la gestion des réservations, sur le paiement, etc… ? C'est sûr que ce n'est pas le problème principal, en fait.

Monsieur Charles O'RORKE

Nous avons eu une réunion avec les services municipaux à propos de l'Espace Famille pour l'éventuelle informatisation des paiements, des inscriptions, etc… Lors de cette réunion, j'ai émis quelques réserves sur des points qui restent à clarifier. Depuis, l'organisme que vous aviez contacté a pris contact avec l'OSCD. Je leur ai transmis les informations souhaitées. Maintenant, nous attendons de voir pour savoir si nous mettons en place ou pas le système. C'est cela, la question j'imagine, par rapport à l'informatisation éventuellement ?

Monsieur Thomas HAUGOU

Pas tout à fait, en fait. L'informatisation en fait partie, mais après s'il y avait d'autres champs d'études, pourquoi pas. Mais, oui, le principe serait d'aider les familles ayant plus de difficultés à être sur Donges, entre 8 h 30 et 18 h 00. Les démarches administratives ne sont pas faciles dans ces cas-là.

Monsieur O'RORKE

Nous sommes ouverts le mardi soir avec une permanence jusqu'à 19 h 00, donc un soir par semaine.

Monsieur le Maire

Je voudrais rebondir sur ce que dit Thomas. Effectivement, Thomas exprime une demande que beaucoup de jeunes parents de la commune formulent très régulièrement. Ces jeunes parents, dont souvent les deux travaillent, ont des horaires qui ne sont pas compatibles avec des horaires d'ouverture. Même 18 h 30, parfois c'est un peu juste, tout dépend où l'on travaille et quels sont ses horaires. Ces jeunes parents ont pour caractéristique d'être d'une génération connectée où l'on fait beaucoup de démarches en ligne et d'ailleurs les administrations publiques encouragent de plus en plus la déclaration d'impôt en ligne, etc… C'est même devenu quasi obligatoire.

L'accessibilité au service scolaire de la Commune en se déplaçant est devenu compliquée car parfois, j'ai entendu des gens dirent qu'il fallait qu'ils prennent des

heures sur leur temps de travail pour venir inscrire leurs enfants à la cantine ou autre et cela leur paraissait un petit peu dommage de ne pas pouvoir le faire en ligne. Donc, c'est une volonté que nous avons affiché fortement de développer cet Espace Famille pour les services où l'inscription et les paiements se font à la Mairie, car évidement la Trésorerie nous encourage aussi à favoriser les paiements en ligne.

Aujourd'hui, nous payons par carte bleue sur des sites sécurisés sans grande difficulté. Il existe déjà les prélèvements automatiques, mais tout le monde ne souhaite pas avoir recours à ce mode de paiement. Quelquefois les gens préfèrent savoir combien ils paient chaque mois, comme la somme peut différer de mois en mois. Ils souhaitent plutôt payer avec leur carte bancaire en ligne. C'est une nécessité que nous avons perçue au niveau des services municipaux liés à l'enfance, cela vaut aussi pour la petite enfance. Mais comme pour les parents, le périmètre n'est pas important de savoir s'il s'agit de temps OSCD, Mairie ou autre. Je crois que les parents ont envie d'avoir un « guichet unique » quelque part, pour facilement assurer au moins le renouvellement des inscriptions et autre.

J'avais entendu le message qu'exprimait Monsieur O'RORKE et je crois qu'Alain aussi, qui était de dire qu'il était important de voir au moins une fois les parents, d'avoir un contact physique. Je pense que pour renouveler simplement un abonnement, une inscription ou autre, cela peut se faire en ligne et cela ne coupe pas le contact. Mais peut être que pour une première prise de connaissance, vous souhaiteriez voir la famille, afin de savoir à qui vous avez à faire, pour avoir de renseignements que l'on ne peut donner que en se voyant et pas en ligne. Ensuite, pour tout ce qui est renouvellements, formalités et paiements, ce serait un gros « plus » pour les familles que les services, ou au moins une partie des services offerts par l'OSCD aux familles puissent être assurés en ligne.

En tout cas, je crois que c'est un souhait très vif de l'équipe municipale d'aller dans ce sens là. Bien sûr, nous en reparlerons et nous aurons à trouver des moyens de répondre au mieux dans le respect des droits de chacun à l'intérêt des familles car c'est quelque chose d'important.

Monsieur Charles O'RORKE

Il y a quelque chose que les parents mesurent mal, c'est qu'avec l'informatique, il n'y aura pas plus de souplesse et ce sera même plutôt l'inverse. Les gens s'imaginent que l'informatique va simplifier les choses, oui, car ils pourront faire les inscriptions de chez eux, mais une fois les données enregistrées et que l'OSCD aura paramétré, ce sera bloqué. Les gens s'imaginent qu'il y aura plus de souplesse, mais pas du tout, l'informatique n'est pas du tout souple. C'est plus facile de s'arranger avec un être humain lorsqu'il y a une erreur que de s'arranger avec l'ordinateur.

Une fois les données arrêtées, elles seront arrêtées et là, je ne suis pas sûr que les personnes mesurent bien toutes les conséquences que cela peut engendrer. Mais, cela, c'est un autre débat. Nous verrons bien.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant l'OSCD ?

Monsieur Thomas HAUGOU

Oui, s'il te plaît, mais c'est juste rapidement. Peut-on préciser ce qu'est le groupement avec l'objectif de parentalité à Donges ? J'en entends parlé pour le première fois.

Monsieur Alain MORICE

C'est tout nouveau. C'est normal.

Monsieur O'RORKE

La parentalité c'est tout ce qui concerne le soutien aux parents dans leur rôle de parent, dans la fonction parentale comme l'on dit dans le social. Ce groupe concerne les services municipaux de la petite enfance, les établissements scolaires, la Caisse d'Allocations Familiales, l'OSCD forcément et puis c'est à peu près tout et aussi les associations de parents d'élèves. Nous avons eu une ou deux réunions préalables, ainsi qu'une grosse réunion en début d'année où était présente l'Inspectrice de l'Education Nationale. Elle va suivre le dossier et fera le lien entre les différents responsables d'établissement suivant les nécessités et l'ordre du jour.

L'idée est d'essayer de coordonner, car nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup d'actions menées. Les écoles font des portes ouvertes une fois par mois, c'est le café parent. Tous les vendredis, à l'OSCD, dans le cadre du secteur famille, nous avons une action, pas seulement pour les parents, c'est la pause café, où nous faisons également du soutien à la parentalité à travers des débats et des conférences sur des thèmes.

En fait donc, le but est de se coordonner, car nous faisons un peu tous la même chose mais chacun dans son réseau, donc nous n'avons pas grand monde à chaque fois. Si nous faisions peut être moins de choses, nous aurions peut être plus de monde, à condition que nous relayons aussi l'information sur ce que font les autres et déjà que nous sachions ce qu'ils font. Nous avons commencé par faire l'état des lieux de ce qui se faisait. Ensuite, le groupe doit se revoir pour discuter de ce que nous pouvons mettre en place. Est-ce que cela répond à la question ?

Monsieur Thomas HAUGOU

Oui !

Monsieur le Maire

Bien. Je pense qu'il nous reste à vous remercier de votre présence, de votre participation et du travail que vous nous avez présenté.

Monsieur Alain MORICE

C'est nous qui vous remercions de vous intéresser à l'OSCD.

Monsieur le Maire

Nous nous y intéressons tellement que nous allons nous revoir plusieurs fois prochainement. Merci et bonne fin de soirée.

Nous allons reprendre l'ordre du jour de ce Conseil Municipal.

****

DELIBERATION N° 1

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : exonération en faveur des logements situés dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

L'article 1383 G du code général des impôts permet aux collectivités territoriales d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 15 % ou 30 % les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques mentionné à l'article L. 515-15 du code de l'environnement et situées dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par le plan.

Le taux d'exonération fixé par le Conseil Municipal par la présente délibération est majoré, le cas échéant, de 15 points pour les constructions affectées à l'habitation situées à l'intérieur des secteurs définis au 2° a) de l'article L. 515-16 du code de l'environnement, ou de 30 points, le cas échéant, pour les constructions affectées à l'habitation situées à l'intérieur des secteurs définis au 2° b) de l'article L. 515-16 du même code, lorsque de tels secteurs sont délimités par le plan.

Ces majorations de taux sont applicables de plein droit et attachées au taux fixé par le Conseil Municipal dans la présente délibération.

Proposition

Vu l'article 96 de la Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

Vu l'article 1383 G du code général des impôts,

Vu le plan de prévention des risques technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 201

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle une évidence, c'est que le PPRT, parmi les nombreux effets qu'il a eu évidemment négatifs, est une dévalorisation du foncier des propriétés des habitations situées dans les périmètres de prescriptions dits « périmètres de protection ». Cette perte de valeur du foncier, est semble t'il contestée toujours, mais nous, nous estimons et nous avons des bonnes raisons objectives d'affirmer qu'elle est réelle.

Face à cette dévalorisation, il n'y a pas de dispositif prévu par la Loi pour automatiquement réduire l'imposition en fonction de la dévalorisation de la valeur des biens. La Loi autorise simplement les collectivités territoriales à prendre une mesure d'exonération selon un cadre très précis qui vous est rappelé dans le rapport et donc à volontairement décider de faire preuve d'un peu de bon sens et de réduire l'imposition sur la taxe foncière des propriétés des maisons d'habitations qui se situent dans cette zone.

Donc, au vu de ce que nous savons du PPRT de Donges, ainsi que des propriétés impactées, de leur nombre, de leur disposition, de l'impact fiscal de cette mesure, nous proposons au Conseil Municipal d'approuver cette exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la part communale, car nous ne pouvons agir que sur la part communale. Il appartiendra, je l'espère, aux autres collectivités qui perçoivent le produit de la taxe sur le foncier bâti de prendre des dispositions identiques allant dans le même sens. La commune fait se qu'elle estime devoir faire dans ce domaine, mais nous sommes conscients que c'est un geste que nous faisons de solidarité et de compréhension vis-à-vis des riverains. Néanmoins ce geste ne sera pas suffisant s'il n'est pas accompagné par les autres collectivités.

Monsieur Mikaël DELALANDE

La proposition pour nous, est un symbole pour les propriétaires dongeois des zones du PPRT. Cette exonération n'apportera rien pour les propriétaires déjà exonérés de la taxe. Un symbole par le montant, une propriétaire nous annonce une exonération de 25 euros. Le code général des impôts ne permet pas d'aller au delà de 15 %, vous l'avez dit, et ce n'est certainement pas une compensation. Donc, l'effort repose uniquement sur la Commune alors que c'est l'Etat qui est compétent en matière de sécurité. Pour dépasser le symbole, vous l'avez dit, mais nous, nous proposons la rédaction d'un texte pour que le Département délibère de la même manière et accorde 15 % supplémentaires sur sa quote-part. A noter aussi que les contribuables devront faire la démarche auprès des Services des Impôts pour obtenir ces 15 %, car ce n'est pas automatique.

Monsieur le Maire

Sur la taxe foncière, il n'y a pas d'exonération d'un contribuable en fonction de ses revenus, c'est en fonction de la valeur du bien et pas en fonction des revenus du contribuable. Ce qui peut poser un problème d'ailleurs à certains contribuables qui ont du bien et pas de revenus ou très peu. C'est la taxe d'habitation qui peut être exonérée pour certains.

Pour ce qui concerne le Département, moi j'ai dit qu'il appartiendra aux autres collectivités de faire le nécessaire. Je veux bien que nous émettions le vœu que les autres collectivités concernées, notamment le Département, prennent une mesure identique, mais cela ne sera qu'un souhait.

Il appartiendra à l'assemblée départementale de se saisir du sujet et je l'espère, de prendre une mesure identique à la nôtre. Mais, je veux bien que nous le rajoutions dans le texte de cette délibération.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Tout à fait. Est-ce que nous avons une estimation de l'impact que cela représente sur le budget ? Combien de propriétaires vont pouvoir bénéficier de cette exonération ?

Monsieur le Maire

Si tous les propriétaires concernés faisaient la démarche et si la délibération est adoptée, évidemment, nous les informerons du mieux possible pour qu'ils la fassent. Le but n'est pas de prendre une mesure pour qu'elle ne s'applique pas. Si tous les propriétaires font la démarche, l'impact sera de 20 000 euros.

Madame Christine MISIN

Je voulais juste poser la question de savoir si les maisons qui appartiennent à l'Industriel, qu'elles soient habitées ou non, font-elles aussi partie du lot ?

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre juridiquement. Comme il s'agit de taxe foncière, il n'y a pas de distinction entre les différentes catégories de contribuables. Ce serait contraire au principe d'égalité devant l'impôt. Donc, on ne peut pas réduire le champ d'application aux seuls propriétaires privés classiques. Donc, les locaux d'habitation possédés par une filiale, car c'est une filiale, je crois, de la raffinerie Total, seront également concernés. Cela ne peut pas être autrement.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Une de mes questions que Mikaël vient de poser est, car lors de la dernière commission d'urbanisme, nous ne connaissions pas exactement le nombre de maisons impactées selon leur emplacement par rapport aux risques du PPRT, est-ce que nous avons des éclaircissements sur ce point et avons-nous un nombre potentiel d'habitations impactées ?

Le deuxième point que nous avons souligné également concerne la publicité qui pourra en être faite auprès du public. Jai bien noté que la Mairie fera en sorte d'aviser de leurs droits les contribuables qui pourront prétendre à cette exonération de 15 %. Ce qui serait intéressant, c'est de connaitre leur nombre dès que c'est possible.

Monsieur le Maire

Il faut bien mesurer que les propriétaires impactés par cette exonération seront tous les propriétaires qui se trouvent dans l'une des zones du PPRT. Cela va au-delà des 300 propriétaires qui se trouvent dans les zones de prescriptions, car sont concernés aussi les propriétaires des habitations situées en zones dites « de cinétique lente ». C'est une bonne partie du centre bourg qui est également concernée par cette mesure. Cela va au-delà des 300 maisons dont nous parlions traditionnellement. Il ne s'agit pas seulement des quartiers de Haut Gas, la Martignère et l'Ariais, mais c'est aussi une partie du centre bourg.

C'est de cette façon que nous interprétons le texte. Ensuite ce sont les services fiscaux qui vont en faire l'application et nous n'avons pas accès aux données individuelles. C'est réservé aux services fiscaux.

Madame Viviane ALBERT

J'avais les deux mêmes questions et j'ai les réponses. Je voulais juste dire que nous avions demandé, lors de la Commission, que lorsque vous dites « fixe le taux de l'exonération à 15 % sur la part communale » que ce soit rajouté dans la délibération et cela ne l'a pas été. Cela pourra peut être, être rajouté.

Et puis, une petite question annexe. Nous allons bientôt avoir le PPRT de Sem. Est-ce qu'il y aura la même exonération de prévue pour les gens qui seront impactés par le PPRT de Sem ensuite ?

Monsieur le Maire

Nous sommes en cours d'élaboration du PPRT de Sem et cela a l'air d'être très lent, beaucoup plus lent que le PPRT de la raffinerie, c'est assez étrange. C'est peut être lié au fait que cela dépende du Contrôle Général des Armées. Mais, lorsque le PPRT de Sem sera adopté, la délibération s'appliquera de façon identique à toutes les personnes qui se trouvent en zone de protection du PPRT, quel que soit le PPRT.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

➡ **DECIDE** d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place du plan de prévention des risques technologiques et situées dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par le plan ;

➡ **FIXE** le taux de l'exonération à 15 % ;

➡ **CHARGE** Monsieur le Maire **DE NOTIFIER** cette décision aux services préfectoraux.

****

DELIBERATION N° 2

Budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « les Tainières » (M4) : approbation de la Décision Modificative n° 1 de 2017

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

15

Exposé

La Décision Modificative n° 1 de 2017 du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » (budget hors taxes) consiste d'une part, à rectifier la reprise de l'excédent antérieur en section d'investissement et, d'autre part, à ajuster les prévisions des dotations aux amortissements *(annexe n° 1).*

I. SECTION D'EXPLOITATION

– DEPENSES D'EXPLOITATION : 0€

- **Chapitre 022 : « Dépenses imprévues » : -1 600 €**

Article 022 : « Dépenses imprévues » : -1 600 €

Il est proposé de minorer de 1 600 € le crédit inscrit au titre des dépenses imprévues d'exploitation afin d'abonder la dotation annuelle d'amortissements ci-dessous.

- **Chapitre 042 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 600 €**

Article 6811 : « Dotation aux amortissements » : 1 600 €
Il s'agit d'un ajustement faisant suite à la mise à jour du plan d'amortissement de deux biens (contrepartie en recettes d'ordre d'investissement).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

– DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 966 €

- **Chapitre 21 : « Immobilisations corporelles » : 4 966 €**

Article 2125 : « Agencements de terrains et réseaux » : 4 966 €
Il est proposé d'inscrire ce crédit afin d'équilibrer la section d'investissement eu égard aux ajustements de recettes ci-dessous.

– RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 966 €

- **Compte 001 : « Excédent antérieur reporté » : 3 365,85 €**

Le solde d'exécution de 2016 a été repris au budget primitif de 2017 à hauteur de 148 554,73 € au lieu de 151 920,58 €. Il est donc proposé d'abonder la ligne de 3 365,85 €.

- **Chapitre 16 : « Emprunts » : 0,15 €**

Article 1641 : « Emprunts en euros » : 0,15 €
Il s'agit d'un crédit d'équilibre pour arrondir le total des recettes d'investissement.

- **Chapitre 040 : « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 1 600 €**

Le crédit de 1 600 €, dont le détail par article figure dans le tableau en annexe, correspond aux ajustements sur les dotations aux amortissements de l'année 2017, en contrepartie des dépenses d'exploitation (voir supra).

Proposition
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2017 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » (M4) telle que présentée en *annexe n° 1.*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- **20 POUR**

Et

- **9 ABSTENTIONS**
  Monsieur NICOLLET Jean-Marc, Madame RIOT Michelle, Monsieur BAUDICHAUD Ghislain, Monsieur LETTERRIER Philippe, Madame ALBERT

Viviane, Monsieur CHAZAL Alain, Madame MORICLET Claudine, Monsieur DELALANDE Mikaël, Madame MISIN Christine

➡ **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2017 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » (M4) telle que présentée en annexe.

****

DELIBERATION N° 3
Equipement numérique de la Médiathèque : demande de subvention DRAC - DGD des bibliothèques

****

RAPPORTEUR : Madame Anne AUFFRET

Exposé

Dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales, la commune est en mesure de présenter son projet d'équipement numérique pour la médiathèque « Jules Verne ».

En effet, les médiathèques doivent être la vitrine des nouvelles sources d'informations et des lieux d'expérimentation des équipements et pratiques numériques. Elles doivent évoluer pour proposer une offre numérique à leur public.

Les objectifs :

La médiathèque « Jules Verne » de Donges souhaite s'inscrire dans cette démarche à partir de 2017 avec les orientations suivantes :

- Offrir un accès au numérique pour tous sur la commune et rompre la fracture numérique,
- Attirer de nouveaux publics potentiels et notamment le public adolescent et jeunes adultes en se servant des équipements numériques comme produit d'appel,
- Moderniser l'image de la médiathèque dongeoise,
- Proposer une information constamment actualisée,
- Diversifier et élargir l'offre culturelle et en faire la promotion,
- Répondre aux nouvelles attentes du public quant aux moyens d'accès à la culture,
- Faire découvrir de nouveaux supports multimédias,
- Désacraliser la médiathèque et lui donner une image de lieu de divertissement,
- Actualiser l'offre « musique ».

Les actions et acquisitions envisagées :

1. <u>En 2017-2018 : volet numérique :</u>
   a. <u>proposer un équipement numérique fiable, accessible et actuel au public :</u>
      - Proposer un accès Wifi pour le public au rez-de-chaussée, au 1er étage et à l'espace enfance,
      - Mettre à disposition 3 ordinateurs avec accès internet et traitement de texte,
      - Utiliser des tablettes.

   b. <u>développer les animations numériques :</u>
      - Poursuivre les animations autour du conte numérique et interactif,

- Développer les projections de films sur grand écran,
- Amener le jeu vidéo dans les murs,
- Etre présent sur les réseaux sociaux,
- Promouvoir le portail des ressources numériques de la BDLA (Bibliothèque départementale de Prêt de Loire-Atlantique).

2. En 2019 : actualiser nos moyens de communication : volet SIGB :

- Acquérir un SIGB permettant le prêt de livres numériques,
- Prêter des livres numériques,
- Proposer un site internet vivant,
- Remplacer le rayon CD par une offre « musique » numérique,
- Proposer une information vivante et actualisée sur le site internet via le nouveau SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques).

Le coût estimatif HT pour 2017 s'élève à 7 411,71 € répartis comme suit :

- 1 686 € pour les 3 ordinateurs,
- 1 550 € pour l'accès au Wifi (3 bornes et installation),
- 2 900 € pour le module informatique EPN (Espace Public Numérique),
- 1 275,71 € pour les tablettes et accessoires.

Proposition

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet d'un montant total de 7 411,71 € HT, de solliciter l'aide financière de la DRAC Pays de Loire dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales au titre de cette action subventionnable à hauteur de 50 %.

Le plan de financement de cette opération est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Nous avons parlé de numérique et d'internet tout à l'heure et de tout ce qui est nouvelles technologies, je crois que cela en fait partie aussi. Cela fait partie de l'évolution des médiathèques en général. La nécessité de s'adapter à la demande et aux besoins qui se portent vers des outils numériques. Par l'intermédiaire de la DRAC, l'Etat peut apporter une aide financière à cette action.

Donc, je pense qu'il est important de pouvoir approuver ce projet pour la médiathèque qui fêtera d'ailleurs dans quelques semaines son vingt-cinquième anniversaire. C'est une évolution de la médiathèque, c'est normal, nous nous adaptons à l'évolution de la société et des technologies. Le numérique est un point important pour tout ce qui est accès à la musique, au son en général.

Monsieur Alain CHAZAL

J'aurai une question à poser. Comme vous le savez certainement, le développement des actions en faveur du numérique des médiathèques s'inscrit pleinement dans le cadre du projet culturel de territoire. Or, Donges ne fait plus partie des communes adhérentes à ce projet culturel de territoire. Je crois que vous aviez dit Monsieur CHENEAU que vous aviez « négocié » une subvention pour que le numérique soit pris

en charge pour la Médiathèque de Donges. Je voulais savoir si c'est dans ce cadre là, qu'aujourd'hui nous faisons une demande de subvention ou si c'est directement auprès de la DRAC ?

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre. C'est directement auprès de la DRAC. Ensuite, je n'ai rien négocié du tout et je n'ai pas eu besoin de le faire. Vous parlez je crois des chariots numériques mis à disposition par la Carène. Comme la commune de Donges est adhérente de la Carène et que cette acquisition a été faite par la Carène, membre ou pas du PCT, la commune de Donges, comme toutes les autres communes adhérentes de la Carène, avait vocation à bénéficier de cet équipement.

Donc, nous bénéficions des chariots numériques, sans avoir besoin du PCT qui n'apportait rien de plus par rapport à cette mise à disposition. Donc il n'y a aucun impact négatif pour la commune à ne pas avoir adhéré au PCT de ce point de vue là non plus. Voilà, nous bénéficions des chariots numériques et cela fait partie évidemment du développement du numérique dans la médiathèque et ce développement s'accompagnera avec l'aide de la DRAC, car elle n'est pas conditionnée à un PCT ou pas. Nous pouvons avancer tranquillement et sereinement vers cet équipement numérique.

Monsieur Alain CHAZAL

Juste une dernière précision. Est-ce que nous sommes certains d'obtenir cette aide lorsque nous connaissons les budgets de la DRAC ?

Monsieur le Maire

Nous avons eu une rencontre avec la DRAC il y a quelques mois et cette demande entrait dans les capacités de financement de la DRAC.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** :

➡ **APPROUVE** le projet d'équipement numérique pour la médiathèque « Jules Verne » tel que présenté ci-dessus,

➡ **APPROUVE** le plan de financement tel qu'annexé,

➡ **SOLLICITE** de la DRAC Pays de Loire une aide à hauteur de 50 % dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales.

****

DELIBERATION N° 4 : Acquisition de fournitures administratives (fournitures de bureau, papier pour impression, consommables informatiques) entre les villes de Saint-Nazaire, Besné, Donges, La-Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet et son CCAS, Saint-André-des-Eaux, Saint-Malo-de-Gersac, Saint-Joachim, Trignac, le CCAS de Saint-Nazaire, le COS

et la CARENE : autorisation de conclure la convention de groupement de commande et signer les marchés publics

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Les marchés Acquisition de fournitures administratives (fournitures de bureau, papier pour impression, consommables informatiques) arrivent à échéance. Il convient donc aujourd'hui de lancer une nouvelle procédure.

Pour ce faire, les Villes de Besné, Donges, la-Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet et son CCAS, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et son CCAS, Trignac, le COS et la CARENE se regroupent.

La constitution d'un groupement de commandes entre ces entités permettrait de bénéficier de prix, de conditions plus avantageuses, ainsi que d'une harmonisation des besoins.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, fixe le cadre juridique de cette consultation.

Elle désigne la **VILLE DE SAINT-NAZAIRE** comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

➡ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire **A SIGNER** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement ;

➡ **D'AUTORISER** le coordonnateur du groupement **A SIGNER** le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous avez le projet de convention qui est annexé. Cela fait partie des démarches de mutualisation qui sont devenues une habitude pour évidemment diminuer les coûts.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la

conclusion, l'acquisition de fournitures administratives (fournitures de bureau, papier pour impression, consommables informatiques) entre les Communes de Besné, Donges, la-Chapelle-des-Marais, Montoir-de-Bretagne, Pornichet et son CCAS, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et son CCAS, Trignac, le COS et la CARENE,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette dernière,

➡ **AUTORISE** la signature, par la **VILLE DE SAINT-NAZAIRE**, coordonnateur du groupement, de tous les marchés publics et toutes les pièces y afférant pour son propre compte ainsi que celui de la commune.

****

DELIBERATION N° 5 :
Création de poste dans le cadre du dispositif « Contrat Emploi Avenir »

****

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

21

Exposé

Par délibération du 23 juin 2016, le Conseil a approuvé la création d'un poste dans le cadre du dispositif « contrat emploi avenir » pour une durée d'un an.

Il est aujourd'hui proposé de prolonger ce contrat d'emploi d'avenir. Pour rappel, la personne recrutée sous ce contrat d'aide à l'insertion, est affecté pour 80 % au service des sports de la Commune, afin de participer aux actions menées en direction de la jeunesse ainsi qu'à la mise en œuvre d'évènements autour du sport et de la jeunesse. Il est par ailleurs mis à disposition de l'Office socio culturel de DONGES (OSCD) à hauteur de 20 %, afin de procéder à l'animation d'activités péri éducatives auprès des enfants (TAP).

Il continuera à exercer cette mission sous la responsabilité de ses tuteurs dans chacune de ces structures pour la durée du contrat, soit deux années, du 1er septembre 2017 au 31 Août 2019. Il recevra une rémunération à hauteur du SMIC en compensation du travail accompli pour une durée de 35 heures par semaine.

Des mesures de formation et d'accompagnement seront mises en place en liaison avec la Mission Locale de l'agglomération nazairienne, en tenant compte du profil du jeune et de son projet professionnel. Par ailleurs des bilans de parcours seront réalisés pour assurer le suivi et l'évaluation du jeune. Ces mesures visent en effet à permettre au jeune de développer des compétences et d'accéder à une qualification en vue d'une insertion professionnelle durable.

En contrepartie de ces engagements, la Commune peut bénéficier d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 75 % du SMIC. La Région des Pays de la Loire peut également accorder une aide financière notamment pour les formations de remise à niveau sur les compétences clefs.

Le jeune concerné a donné son accord sur sa fiche de poste ainsi que sur les conditions de sa mise à disposition. Il s'engage à suivre le parcours de formation proposé.

Proposition

Suite aux avis favorables de la Commission du Personnel du 2 mai 2016 sur les conditions générales de ce recrutement et du Comité Technique du 26 Mai 2016 sur la mise à disposition du jeune auprès de l'Office Socioculturel, le Conseil Municipal est appelé à approuver la création de ce poste emploi avenir ainsi que la mise à disposition du jeune auprès de l'OSCD.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Nous avons déjà parlé ce soir des emplois aidés et de leur raréfaction très pénalisante pour les collectivités. Néanmoins, nous avons pu obtenir le renouvellement, car il s'agit d'un renouvellement, du contrat d'avenir en cours au service des Sports et non seulement un renouvellement, mais un renouvellement pour une durée de deux ans.

Donc, je voudrais remercier les services et les élus qui ont fait preuve d'anticipation pour que le dossier de ce renouvellement puisse être traité avant les annonces du Gouvernement qui ont abouti à cette raréfaction, comme je le disais, des contrats d'avenir, car cela nous assure et assure à l'intéressé deux années où la prise en charge est assurée à 75 % par l'Etat.

C'est d'autant plus satisfaisant que le jeune qui bénéficie de ce contrat d'avenir et qui intervient déjà à l'OSCD et au service des Sports de la Commune et également dans les écoles donne, je pense, une grande satisfaction. Nous n'avons que des retours positifs de ses interventions, y compris en milieu scolaire. Donc, je pense qu'il était important y compris pour le jeune, mais aussi pour la Ville, que ce contrat d'avenir ait pu être anticipé et que ce renouvellement ait pu être obtenu avant les annonces qui sont arrivées pendant l'été.

Madame Claudine MORICLET

Nous avons entendu les difficultés que rencontrait l'OSCD tout à l'heure avec la suppression des contrats aidés fin 2018. En dehors du contrat emploi aidé que vous venez de citer, pouvez-vous nous dire dans le dispositif contrat emploi avenir, quel est l'impact sur la commune, en raison des mesures gouvernementales visant à stopper ceux-ci dans l'avenir ? Avez-vous dû stopper quelques contrats en dehors de celui-ci ?

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas dû stopper d'autres contrats en dehors de celui-ci. Il y a des contrats d'avenir qui ne se sont pas poursuivis, mais à la demande des bénéficiaires de ces contrats qui avaient pu trouver un emploi dans le secteur privé, sous un contrat à durée indéterminée. Ce sont des cas qui ont pu se présenter, mais nous ne sommes pas impactés par les emplois d'avenir. Sauf que maintenant, nous ne pourrons pas avoir recours à de nouveaux contrats aidés de ce type. Nous sommes pénalisés dans ce sens là, sans remettre en cause des situations d'agents qui auraient bénéficié de ce statut dans le passé. Ceux qui ont quitté le dispositif, l'on fait volontairement et tant mieux pour eux, car ils avaient trouvé quelque chose de plus pérenne.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE** et suite à l'avis favorable du Comité Technique sur les conditions de la mise à disposition du jeune :

- **APPROUVE** la création d'un emploi avenir pour une durée deux ans aux conditions indiquées ci-dessus,

- **APPROUVE** la mise à disposition du jeune auprès de l'Office Socio-culturel de DONGES (OSCD) selon les modalités précisées ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires dans le cadre de ce recrutement avec la Mission Locale de l'agglomération nazairienne,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire **A SIGNER** les actes nécessaires à l'application de ces décisions, notamment la signature du contrat de travail, de l'avenant au contrat de travail pour la mise à disposition, de la convention de mise à disposition entre la Commune et l'OSCD ainsi que ceux liés aux demandes d'aide financière auprès de l'Etat ou de la région des Pays de la Loire.

****

23

DELIBERATION N° 6 :
Approbation de la convention fixant les conditions de participation d'intervenants extérieurs rémunérés aux activités d'enseignement dans les écoles

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Durant l'année scolaire, deux animateurs sportifs du service des sports interviennent pour des activités d'enseignement auprès des élèves des écoles primaires de Donges sur la base d'un projet commun élaboré avec les enseignants.

Il y a lieu dans ce cadre de passer une convention entre l'inspecteur académique, l'inspecteur de l'Education Nationale et le Maire de Donges afin de préciser les conditions de participation de ces intervenants extérieurs rémunérés aux activités d'enseignement dans les écoles.

Il est notamment précisé que pour intervenir dans les classes, les intervenants doivent obligatoirement être agréés par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Cet agrément est donné pour l'année scolaire en cours.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver cette convention d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

C'est un peu la suite de la délibération précédente concernant les intervenants extérieurs du service des Sports dans les écoles qui apportent un plus qui est bienvenu pour les enfants.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la convention fixant les conditions de participation d'intervenants extérieurs rémunérés aux activités d'enseignement dans les écoles ci-annexée,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention ainsi que de tous actes s'y référant.

****

24

DELIBERATION N° 7 : Fonds d'Aide aux Jeunes : approbation de la convention entre la Commune et la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne

****

RAPPORTEUR : Madame Sandrine SALMON

Exposé

Depuis 2005, le Conseil Général de Loire-Atlantique, les communes ou les communautés de communes sont les financeurs du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne.

Celui-ci comprend trois volets :

- Les aides individuelles du FAJ,
- Les aides individuelles du Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes,
- Les actions collectives du FAJ.

Seules les aides individuelles du FAJ font l'objet d'un financement par convention.

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière relative au Fonds d' Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Dans ce cadre, le département s'engage à verser à la Mission Locale une dotation annuelle correspondant aux 2/3 du Fonds, soit 110 000 € pour 2017.

Les communes contribuent quant à elles à hauteur du 1/3 restant, soit 55 000 € pour 2017. Pour la commune de Donges, la participation a été fixée à 1 305 €.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention financière relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne tel que proposé en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** le projet de convention financière relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes sur le territoire de l'agglomération nazairienne tel que proposé en annexe ;

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de ce document.

****

25

DELIBERATION N° 8 :
Approbation de la convention d'analyse de la pratique du multi-accueil

****

RAPPORTEUR : Madame Marie-Andrée PICOT

Exposé

Dans le cadre de son projet de structure, le multi-accueil « boutd'chou » souhaite faire appel à des intervenants extérieurs pour animer des sessions d'analyse des pratiques professionnelles auprès de son équipe.

La prestation comprendra huit interventions durant l'année 2017.

Il y a lieu dans ce cadre de passer une convention entre la commune et l'association « l'être en mots », afin de préciser les conditions d'intervention de ces intervenants extérieurs.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver cette convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Vous avez pu consulter cette convention qui explique l'objet de la mission et les conditions de son exécution. Il s'agit de donner des outils à l'équipe du multi-accueil pour avoir un regard sur ce qui peut être amélioré dans le fonctionnement, dans les

relations et assurer un accompagnement. Vous avez le calendrier, les conditions financières et toutes les clauses de cette convention.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la convention d'analyse de la pratique fixant les conditions d'intervention des intervenants extérieurs de l'association « l'être en mots »,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de cette convention.

****

DELIBERATION N° 9 :
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Exposé

Préambule

Par arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2015, les statuts de la CARENE ont été modifiés par l'intégration de la compétence Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme et carte communale.

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de la concertation.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

• les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

• les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

En outre, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et il peut prendre en compte les

spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi doit avoir lieu au sein de chaque Conseil Municipal d'une commune membre d'un EPCI compétent en matière de PLUi, ainsi qu'au sein du Conseil Communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUi. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

La présente communication au Conseil doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement et des objectifs fixés au moment de l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUi.

A ce stade, ce débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD. Cependant, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels elles donneront lieu serviront de socle pour la suite des travaux du PLUi et l'élaboration de l'ensemble des pièces du document.

Présentation du PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) s'articule autour de 3 grands défis à travers lesquels l'agglomération entend affirmer son attractivité dans le respect des identités qui la composent :

- Rayonnement et coopérations
- Attractivité par le cadre de vie
- Equilibre et solidarité

Ces défis se traduisent en 9 ambitions, déclinées elles-mêmes en orientations.

☞ Rayonnement et coopérations
Affirmation du rôle :
de territoire littoral et estuarien, **socle économique** de l'ouest
des **fonctions métropolitaines** de l'agglomération
des **milieux naturels** exceptionnels et actifs
de la **destination touristique**

☞ Attractivité par le cadre de vie
Un territoire :
à très haute valeur **patrimoniale** soumis à **risques**
des **proximités**
à très haute **qualité** résidentielle

☞ Equilibre et solidarité
une agglomération au développement :
qui se **recentre**
s'appuyant sur les **spécificités**

Proposition

Il convient maintenant de débattre sur ces orientations.

Monsieur le Maire

Nous allons voir un déroulé de documents. Je rappelle que les universités du PLUi se sont tenues il y a un an. Que depuis, il y a eu un travail intense, riche en échanges qui a beaucoup mobilisé l'Adjoint à l'Urbanisme, Louis, que je remercie parce que cela a représenté un nombre de réunions extrêmement élevé, des réunions lourdes et importantes, vu les enjeux.

Désormais, une étape s'amorce en ce mois de septembre, avec la tenue des débats qui ont lieu dans les dix conseils municipaux, qui ont déjà eu lieu dans certains conseils municipaux, vous l'avez peut être vu dans la presse, et qui vont se tenir le 3 octobre au sein du conseil communautaire.

Vous avez reçu avec la convocation et l'ordre du jour de cette séance, une synthèse du PADD ainsi que son projet. Nous pouvons rappeler que le PLUi et donc le PADD s'inscrit dans un cadre règlementaire. Il doit être en cohérence avec des normes d'un niveau supérieur qui sont la charte du Parc Naturel Régional de Brière chez nous et le SCOT 2 de la métropole Nantes Saint-Nazaire qui a été approuvé en décembre 2016.

Néanmoins, même soumis à ces règles supérieures, le PLUi doit exprimer une vision stratégique du développement de l'agglomération, être un projet solidaire, tel que souhaité dès l'engagement de la démarche, et le tout devra être traduit en outil règlementaire pour les dix communes.

Comme vous l'avez compris, l'engagement de la démarche du PLUi a été rapide. Le transfert de compétence urbanisme a été délibéré en novembre 2015. Il s'est suivi de l'élaboration d'une charte de gouvernance qui a été signée par nos dix communes et puis ensuite, le PLUi a été prescrit et délibéré en décembre. Donc cela fait un an et demi que l'élaboration du PLUi a été prescrite.

Un diagnostic a été construit par les élus des communes. De nombreux échanges et séances de travail ont permis d'élaborer le PADD qui est en fait le catalogue d'intentions et le résumé de la politique d'urbanisme qui sera poursuivie. Donc ce sera la référence et il y aura un souci de cohérence entre tous les documents ultérieurs et ce PADD. D'où l'importance du PADD, parce qu'il se déclinera ensuite par des documents graphiques, cartographiques avec des zonages et également des documents réglementaires qui s'adapteront, comme dans un POS ou PLU, à cette cartographie. Mais le PADD, c'est le document premier, le « chapeau » qui détermine toute la déclinaison qui se fera dans la cartographie et le règlement.

Ce PADD définit la stratégie de développement qui doit contribuer au rayonnement de l'agglomération, dans le respect des richesses qui la compose et je précise des identités qui la compose, et au service des habitants dans le cadre des spécificités de chacune de nos communes. Et, nous les maires, nous souhaitons évidemment que ces spécificités demeurent, et soient prises en compte.

Cette stratégie va trouver une traduction concrète lors de la phase règlementaire qui va débuter maintenant et qui va nous conduire à arrêter le projet dans un peu plus d'un an. Ensuite, il y aura une phase d'enquête publique, de concertation avec les personnes publiques associées, pour une approbation envisagée dans deux ans. Donc, voilà le calendrier qui est annoncé sur cette élaboration du PLUi, les grandes caractéristiques de la démarche.

Il est vrai que ce sont des documents qui sont un peu en « poupées gigognes », les uns entre les deux, parce qu'il y a le PLUi, mais en parallèle, il y d'autres stratégies qui impactent l'urbanisme qui sont le Plan de Déplacement Urbain, le PDU, dont s'occupe également la CARENE, le Plan Climat Air Energie Territorial, le PCAET, et le Schéma d'Accueil des Entreprises qui vient se rajouter. Le PDU et le PCAET sont des documents règlementaires qui doivent être élaborés, et le Schéma d'Accueil des Entreprises est un document volontaire élaboré compte tenu de l'attractivité des zones d'activités de la CARENE, de la nécessité de faire face à l'arrivée des nouvelles entreprises.

Donc, cette élaboration concomitante du PLUi, du PDU, du PCAET et du SAE doit permettre une mise en cohérence, une meilleure articulation des politiques de l'agglomération. Puis, il faut rappeler que le PLUi doit tenir compte du Programme Local de l'Habitat, du PLH, qui a déjà été approuvé en 2016. Donc cela représente les caractéristiques, le cadre de la démarche. Ensuite la gouvernance de ce PLUi, c'est un rappel de la charte de gouvernance signée en décembre 2015.

Bien évidemment l'organe délibérant, c'est le conseil communautaire au final, mais pour que ce conseil communautaire puisse délibérer en cohérence avec la volonté des différentes communes, il y a deux organismes qui sont créés, le comité de pilotage et le comité de suivi. L'objet de ces deux organismes est d'assurer le lien dans les deux sens entre nos communes, nos conseils municipaux et le conseil communautaire. C'est d'assurer que ce qui est dit dans les communes soit suivi, pour autant que possible, au sein du conseil de l'agglomération. C'est cela donc la gouvernance.

Il y a eu des temps pour découvrir le territoire. Nous avons fait des visites des dix communes. Moi, j'ai participé à Donges, mais Louis a participé à la visite des autres communes, et les élus des autres communes sont venus aussi à Donges, découvrir notre territoire. Ils avaient d'ailleurs été surpris de la taille et de l'étendue de la commune et des nombreux milieux naturels qu'il y avait, notamment au Nord de la quatre voies. Tout le monde ne voyait que le Sud et la raffinerie.

Donc, des expertises et des contributions ont également été faites sur certaines thématiques comme l'environnement et le patrimoine. Il y a des partenaires en matière d'agriculture, tels que la Chambre d'Agriculture, l'association Lagrène et puis au sein de la CARENE, le Conseil de Développement, qui ont apporté des contributions.

Une phase de concertation a été lancée. En novembre 2016, s'est tenu un forum des acteurs qui réunissait les principaux acteurs du territoire. Puis ensuite, des réunions publiques en décembre 2016 et également le 8 septembre dernier. Pour que les habitants puissent contribuer de façon continue, il y a eu une mise à disposition de moyens d'information tels qu'un site internet dédié mis à jour régulièrement. Dans chaque commune, un registre de concertation a été mis à la disposition de la population.

Au niveau des chiffres, avant d'examiner les orientations, je fais un rappel des éléments de contexte. La CARENE est la deuxième agglomération du Département, évidemment derrière Nantes-Métropole. Elle compte aujourd'hui plus de 122 000 habitants, dont plus de la moitié vit à Saint-Nazaire et elle gagne 1 200 habitants chaque année. C'est donc un signe d'attractivité.

La CARENE compte 58 000 emplois, ce qui en fait un socle économique de l'Ouest. Un quart des emplois se situe dans l'industrie, ce qui est une spécificité avec la présence de ce que l'on appelle des sites XXL d'importance historique, des activités industrielles qui bordent l'Estuaire, vous les connaissez.

L'offre de transport est multiple, car la CARENE dispose d'infrastructures plutôt performantes. La porte maritime avec la métropole en fait le premier port de la façade atlantique, c'est le grand port maritime. Il y a également l'aérodrome industriel de Montoir. Deux gares TGV, dont celle de Saint-Nazaire qui est en cours de modernisation, ce n'était pas un luxe, ainsi que de bonnes connexions routières. Nous sommes dans une logique de métropole avec Nantes. Nous nous situons également dans le Parc Naturel Régional de Brière avec les quatre intercommunalités que sont la CARENE, Cap Atlantique, Estuaire et Sillon et le Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas. Voilà pour ce qui concerne les éléments de rappel.

Entre les marais de Brière, qui sont la deuxième plus grande zone marécageuse de France, l'Estuaire de la Loire qui est évidemment le premier fleuve de France et le Littorale Atlantique, nous avons 20 kilomètres de façade littorale et plus de 20 plages. La place de l'eau est essentielle et a façonné le territoire. Par delà la richesse en

termes de paysage et d'environnement, l'eau confère au territoire une vulnérabilité face à certains risques naturels, notamment les submersions marines avec les risques des événements de référence à Xynthia, des phénomènes d'érosion côtière ou d'inondation. Les risques sur les littorales des communes de Pornichet et de Saint-Nazaire sont pris en compte aujourd'hui dans un PPRL. Ils ont leur plan qui n'est pas le même que le nôtre. Il s'agit du Plan de Prévention des Risques Littoraux.

Par ailleurs, du fait de sa dimension industrielle, la CARENE comporte de nombreuses installations classées au titre de la protection de l'environnement, des ICPE et plusieurs sites SEVESO. Vous les connaissez, il s'agit de TOTAL, YARA et CARGILL. Parfois, elles sont situées à proximité des secteurs habités, tel que les silos CARGILL ou traversées comme la gare de Donges avec sa ligne de chemin de fer qui traverse la raffinerie.

Elles font l'objet de règlementation particulière. Deux PPRT, nous sommes malheureusement bien placés pour le savoir, ont été élaborés pour limiter soi-disant l'exposition des habitants aux risques industriels s'ils survenaient.

Un autre marqueur du territoire, c'est la présence de l'agriculture avec une donnée importante sur l'économie agricole puisqu'elle représente 1 % de l'emploi seulement mais elle valorise et elle occupe 50 % du territoire de la CARENE. Je rappelle aussi que Donges est la première commune agricole de la CARENE. Ces espaces sont les plus fortement exposés aux pressions des activités humaines accentuées par le développement important que connaît la région. 60 hectares de terres agricoles et naturelles ont été urbanisés chaque année entre 1999 et 2012, cela représente l'équivalent de 80 terrains de foot par an.

Entre la diversité et la qualité des grands paysages remarquables, urbains, briérons, ruraux, littoraux, industriels et naturels, cela fait dix entités paysagères. Tout cela constitue une autre richesse de notre territoire.

Au niveau de l'urbanisation, si nous regardons plus précisément le fonctionnement de l'agglomération, nous constatons une urbanisation concentrée au Sud de la RN 171, particulièrement sur la façade littorale métropolitaine de Pornichet et Saint-Nazaire. C'est là où est concentrée la majorité de la population du territoire, mais également les commerces et les équipements qui rayonnent au-delà du seul périmètre administratif de la CARENE comme le théâtre, l'hippodrome, la cité sanitaire ou le futur centre aquatique.

En dehors de cette urbanisation concentrée, il y a des bourgs et des cœurs de quartiers qui permettent à chaque commune de disposer d'une bonne offre en équipements du quotidien, même si des fragilités peuvent exister comme la difficulté à maintenir les commerces ou les professions de santé.

Enfin, sur l'ensemble du territoire, à Pornichet comme à Besné, nous retrouvons une campagne habitée. Donc, nous pouvons dire que l'agglomération nazairienne bénéficie d'une croissance démographique positive, mais qui est assez hétérogène. Les communes périurbaines connaissent une plus grande dynamique démographique que la ville centre. Pourtant, encore aujourd'hui, un habitant sur deux est Nazairien.

Le territoire vieillit, une personne sur quatre est âgée de 60 ans et plus. Les retraités sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée avec évidemment des différences sociologiques. Les ouvriers et les ménages modestes sont plus représentés dans les communes de Brière et de l'Estuaire, donc chez nous, que dans les communes situées à l'Ouest de l'agglomération. Il est vrai qu'à Pornichet, sans trahir de secret, il y plus de retraités relativement « aisés » que dans la commune de Donges. Ce n'est pas une surprise.

Au niveau des logements, il y en a 69 000 au total. Une répartition collective individuelle à peu près équilibrée. Les maisons individuelles représentent 55 % du parc des logements. La majorité des appartements est située sur le Littoral et la maison est quasi exclusive en Brière. Les logements sociaux sont surtout concentrés sur Saint-Nazaire, Montoir et Trignac, dont le taux représente 89 % dans ces trois communes.

Nous avons donc pu examiner la démarche dans son ensemble et des éléments de diagnostic. Je vous propose de revenir sur les principales orientations qui ont émergé lors des travaux d'élaboration du PADD et de les soumettre au débat tout en rappelant encore une fois la place importante du PADD dans le futur PLUi.

31

C'est la stratégie qui est portée par le PADD qui va ensuite se décliner et se traduire par le zonage, par le règlement, par les orientations des aménagements et de programmation. Donc, il faudra que le zonage et le règlement soient justifiés en compatibilité, en cohérence par rapport au PADD. C'est par rapport au PADD que l'on appréciera, lorsque l'on fera évoluer le PLUi car il devra évoluer, de mesurer s'il s'agit d'une procédure de simple modification ou d'une procédure plus lourde de révision.

Le projet de PADD s'articule autour de trois défis. Chaque défi va être ensuite décliné en ambition et elle-même précisée par des orientations plus définies. Nous allons du général vers le particulier. Le PADD n'est pas structuré par thématique avec une logique d'échelle.

Le défi du rayonnement et des coopérations, comment la CARENE se positionne à grande échelle : économie, environnement, grands équipements ? Le défi de l'attractivité par le cadre de vie, comment la CARENE est attractive par rapport aux intercommunalités voisines, pour le cadre de vie et l'habitat ? Le défi de l'équilibre et de la solidarité, comment s'organise la complémentarité entre les communes de la CARENE ?

<u>Tout d'abord, le défi du rayonnement et des coopérations :</u>

Au vu de ses atouts et de son positionnement économique, la CARENE peut se prévaloir comme étant le socle économique de l'Ouest. Pour maintenir son positionnement, elle doit donc conforter des filières stratégiques, permettre aux filières historiques de se développer. Les filières historiques comportent la navale, l'aéronautique, les industries mécaniques. Garantir la performance du complexe portuaire et donc la mise en œuvre du projet stratégique du grand port maritime qui figure déjà dans le SCOT. Optimiser un foncier qui est de plus en plus rare, mais aussi prévoir impérativement de nouveaux espaces. Ces extensions doivent être diversifiées en fonction de chaque segment du tissu économique comme par exemple autour de Brais-Pédras à Saint-Nazaire, près de Saint-André, et à Donges, sur le site du Locherais pour assurer le soutien logistique aux activités portuaires.

Au Locherais, il s'agit des terrains situés au Nord de l'ex-zone de Donges-Est qui appartient en grande partie au Grand Port et pour une autre partie au Conservatoire du Littoral. Simplement, le Port est propriétaire de terrains qui ne sont pas protégés et ne font pas partie des zones de protection pour les oiseaux, entre la route de Lavau et l'ancienne maison du Grand Pré qui a été rasée d'ailleurs. Ce site du Locherais qui appartient au Port pourrait être aménagé dans le futur en tant que future zone de développement économique liée à l'activité portuaire. Evidemment, les quais ne seront jamais réalisés, aujourd'hui, c'est une certitude absolue.

Je suis allé, la semaine dernière, avec des représentants du Port et de l'association Estuarium, visiter le site de l'ACROLA où nous avons vu les travaux de baguage des oiseaux et nous avons eu, avec les représentants de la DREAL et de la DDTM, confirmation que ce site était aujourd'hui gelé pour la protection de la nature. Néanmoins, le site du Locherais reste disponible. Il n'en demeure pas moins que ce site n'est pas desservi de façon satisfaisante par voie routière, qu'il est de l'autre côté

de la voie ferrée et qu'il n'y aura pas de route évidemment de desserte de Donges-Est, donc pas de route parallèle à la RD 100. Il faudra donc être vigilants quant aux activités qui seraient éventuellement un jour, dans le futur, accueillies sur ce site, mais pour l'instant ce n'est que de la prospective. Je referme cette parenthèse.

L'innovation et la diversification sont aussi un enjeu majeur. L'économie de la mer est un axe majeur de la stratégie de développement économique. Cela concerne notamment et évidemment la filière navale, mais aussi les énergies marines renouvelables, le nautisme, les bio-ressources marines.

L'agglomération peut devenir un fer de lance de l'industrie du futur et donc il conviendrait de favoriser la construction d'équipements dédiés aux industries de haute technologie et encourager le développement de l'écologie industrielle et territoriale qui passe par exemple par le développement des énergies renouvelables dans les zones d'activités.

En ce qui concerne les hautes technologies, j'étais cet après-midi, à la Digital Week à Saint-Nazaire, où il y avait d'ailleurs des représentants d'entreprises de Donges qui sont intéressées par ce développement des hautes technologies.

L'accessibilité à l'agglomération est assez bonne. La place économique industrielle impose de toujours améliorer la performance des installations. Le futur PLUi doit garantir que ses infrastructures portuaires puissent se renouveler et s'étendre. Alors lorsque l'on dit s'étendre, je ne parle pas de la Vasière de Méan, parce que ce n'est pas dans les études. Je crois savoir que c'est un sujet extrêmement controversé, mais cela n'est pas sur le territoire de la commune de Donges.

Le PADD prend en compte la nécessité de créer la desserte industrielle et logistique du parc altitude Les Forges qui se situe à Trignac. Ce projet est important pour les communes de Trignac, Montoir et surtout pour le quartier de Bellevue qui voient leur centre-bourg et les quartiers résidentiels lourdement pénalisés par les trafics poids-lourds. Mais s'il n'y avait qu'eux qui sont lourdement pénalisés par les trafics poids-lourds, malheureusement, nous aurons à en reparler plus tard dans cette séance du conseil municipal.

L'agglomération dispose d'équipements à fort rayonnement. L'ambition pour demain est de maintenir cette dynamique et de conforter les équipements existants. L'offre à fort rayonnement doit être complémentaire d'une offre de proximité. Les concurrences doivent être limitées. Il est essentiel que le parc d'activités Grand Large, que l'on appelle la « zone d'Auchan », maintienne sa place de deuxième place commerciale périphérique du Département.

Cela nécessite une redynamisation et une modernisation, mais qui ne doit pas se faire au détriment des centralités et notamment du coeur marchand du centre ville de Saint-Nazaire. Ce cœur marchand de Saint-Nazaire doit faire l'objet de mesures et de projets ciblés car l'objectif est que ce centre ville soit fréquenté et habité. Il convient aussi d'accompagner la dynamique du centre marchand de Pornichet.

La consolidation du pôle universitaire illustre les dynamiques métropolitaines. Elle est essentielle également pour l'agglomération. Il s'agit de regrouper les filières d'enseignement supérieur sur le site d'Heinlex à Saint-Nazaire et de se donner les moyens d'accueillir 700 étudiants au cœur de l'agglomération par un campus numérique dans le centre ville de Saint-Nazaire avec une relocalisation de l'école d'ingénieur du CESI en cynergie avec d'autres structures de formation.

Pour conforter l'attractivité et le dynamisme de la région nazairienne au sein de la métropole Nantes-Saint-Nazaire et pour conserver un haut niveau de services dans la ville centre, le maintien d'un poids de population conséquent est nécessaire. Le PADD traduit donc une politique ambitieuse en termes d'accueil de population d'affirmation du rôle de la ville centre. L'ambition de croissance renouvelée vise à atteindre 140 000 habitants pour la CARENE, dont 80 000 habitants à Saint-Nazaire.

Pour répondre à cet enjeu, il est envisagé de construire 1 100 logements en moyenne par an dans le respect des équilibres déterminés par le PLH, Programme Local de l'Habitat, des capacités d'accueil définies par les communes et de leurs caractéristiques. Toutes les communes partagent la volonté de croissance et d'accueil de population nouvelle. Pour autant, le développement de l'agglomération a été organisé de manière solidaire, afin de tenir compte des spécificités et de la capacité de chaque commune, c'est évident.

Il est dit qu'il se trouve peu de territoires dotés d'atouts touristiques aussi forts sur une partie du territoire de la CARENE. Au niveau du tourisme, cette richesse est un facteur d'attractivité résidentielle, mais c'est une chance pour offrir une destination touristique. Donc, il convient de révéler la destination touristique aux habitants et aux touristes en structurant une offre lisible à partir de chaque identité de territoire, d'organiser les complémentarités avec les territoires voisins en matière de tourisme balnéaire, littoral et en termes aussi de tourisme vert. De mieux restructurer et reconnaitre le tourisme d'arrière pays en valorisant l'identité briéronne. Le projet du site de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac offre une superbe opportunité pour faire émerger une destination Brière nature sur la façade Est du Parc.

Egalement de valoriser les patrimoines urbains industriels. Faire de la CARENE une destination nautique de plaisance, y compris sur Saint-Nazaire avec un port urbain. Faire plus et mieux pour accueillir les escales de croisières qui sont également un fort potentiel d'activité et de valeur ajoutée. Développer la destination vélo qui est encore insuffisamment organisée sur le territoire.

Au niveau des milieux naturels, certains de nos espaces naturels sont porteurs d'une biodiversité animale ou végétale des plus riches à l'échelle nationale, voir européenne en référence au réseau Natura 2000. Cela nous confère en tant que collectivité, une responsabilité forte en matière de préservation.

Pour l'agglomération, la qualité et la diversité de cet environnement naturel constitue la promesse d'un cadre de vie de qualité pour les habitants. C'est également un atout majeur d'attractivité en lien avec le tourisme. Ce sont des espaces qui sont très fortement exposés aux pressions des activités humaines, accentuées au développement important que connaît la région.

La restauration des grandes fonctionnalités environnementales de nos milieux naturels « XXL » que sont la Brière et l'Estuaire, constituent un enjeu majeur. Cela passe par la mise en œuvre d'un projet de développement équilibré grâce à une connaissance et à une gouvernance élargies. La définition, puis la préservation d'une armature naturelle fonctionnelle communément appelée la trame verte et bleue, TVB, constitue également un levier d'action important.

Au niveau de Donges-Est, je rappelle qu'il existe un plan de gestion de Donges-Est pour assurer la préservation et la mise en valeur de ces milieux importants (c'était l'objet de la visite que j'ai faite la semaine dernière, jeudi dernier), qui prévoit des possibilités de visites organisées sur le site, jusqu'au bord de Loire, sur le territoire de la commune de Paimboeuf, puisque l'on se situe au-delà de La Tour aux Moutons. Cela fait partie de la préservation environnementale et du développement de la connaissance de ce secteur.

L'agriculture constitue la première composante du paysage qui contribue à l'entretien de 50 % du territoire. Elle joue un rôle déterminant dans le maintien des grands équilibres environnementaux. La pérennité de cette activité économique fragile constitue un véritable enjeu en termes d'aménagement de l'espace, notamment dans les zones de marais.

Donc, le projet de PADD propose d'apporter aux agriculteurs une lisibilité sur la vocation agricole des terres au travers d'une mise en œuvre d'Espace Agricole Pérenne, EAP, pérenne à plus de vingt ans. Au-delà même de la durée de vie du PLUi. L'enjeu du PLUi est de mettre à la disposition des agriculteurs des espaces de production alimentaire.

Enfin, un levier majeur d'action qui permettra de préserver les espaces agricoles naturels qui consiste à poser le curseur en matière de consommation d'espace avec un PADD qui engage l'agglomération vers une gestion économe et responsable de l'espace avec un objectif global de réduction de consommation des espaces de moins 35 % y compris pour les zones d'activités. Plus précisément, il est ambitionné de tendre vers une urbanisation à 60 % au sein des espaces déjà urbanisés et à 40 % en extension.

Le défi d'attractivité par le cadre de vie :

C'est l'exposé de la manière dont nous allons offrir aux habitants un cadre de vie de qualité pour donner envie de venir vivre sur notre agglomération plutôt qu'ailleurs.

Nous l'avons évoqué tout à l'heure, la CARENE offre une diversité, une qualité des grands paysages. La mise en œuvre des projets d'aménagement respectueux de ces paysages et attaché à dessiner l'avenir de ces espaces en valorisant leur qualité et leur spécificité permettra d'affirmer et de conforter l'ensemble des identités paysagères et patrimoniales de l'agglomération. De toute façon, la charte du parc de Brière protège déjà beaucoup, au-dessus du PLUi et du SCOT, les zones patrimoniales et paysagères.

Le PADD formalise notre ambition collective, prend acte de la diversité de notre territoire et des spécificités qu'il porte. C'était un engagement dès le début de la démarche. Face aux risques littoraux, risques inondations, risques technologiques et afin de poursuivre un développement équilibré, il faut aussi adapter et innover pour dépasser la contrainte et vivre avec les risques.

Donc, le futur PLUi devra assurer la limitation des expositions des personnes et des biens en intégrant les risques de stratégie de développement, notamment en maitrisant l'urbanisation à proximité des établissements qui présentent un risque technologique majeur. C'est déjà le cas à Donges, avec l'intégration du PPRT dans le PLU et dans les zones dégradées en termes de pollution atmosphérique ou sonore.

Egalement, mettre en œuvre des formes et des constructions adaptées aux risques en favorisant l'innovation. Notamment pour le risque inondation, favoriser la perméabilité des sols, concevoir des bâtiments adaptés, surélévation des niveaux de vie, habitat sur l'eau, c'est sur pilotti. Je crois qu'il y a des secteurs, pas à Donges, qui sont très concernés par ce risque inondation. Il s'agit des quartiers, notamment de Bert, Aisne et Aucart à Trignac, où l'on a construit beaucoup sur du marais. Enfin, à plus long terme, il s'agira pour la collectivité d'anticiper les risques futurs liés aux changements climatiques. Cela s'applique à l'ensemble des collectivités.

Le PADD ambitionne également d'offrir aux habitants un cadre de vie fondé sur la proximité où les emplois, les commerces, les équipements, les espaces récréatifs pourraient être accessibles en moins d'un quart d'heure à pied ou à vélo.

Lorsque l'on dit cela, évidemment, il faut tenir compte de la taille des différentes communes. Cela doit se décliner de façon pragmatique, car à Donges, lorsque l'on habite Revin, ou Er ou l'Angle Casso, l'on n'est pas forcément au plus près et je suis sûr qu'en un quart d'heure à pied, c'est clair, l'on n'y est pas et même à vélo, à moins d'être un cycliste confirmé, même Francis n'y arrive pas !

Donc, je pense qu'il faudra que cela soit pris en compte de façon pragmatique par la dimension des communes et l'éloignement de certains villages et de certains quartiers du centre bourg.

Il faut également repenser l'usage de la voiture en conciliant la réalité vécue par les habitants et l'accompagnement au changement vers des mobilités plus durables. La connection entre les lieux de résidence et les zones d'emplois majeurs doit être facilitée à partir du réseau de transport en commun. Là, nous sommes tous d'accord. Simplement, compte tenu des horaires variables, de la localisation des zones d'emplois et du réseau de transport en commun existant, je crois que la marge de progression est énorme…

Pour l'instant, tant que nous n'aurons pas vu cette marge de progression des transports en commun, je pense qu'il faudra tenir compte, comme l'on dit, de la réalité vécue par les habitants, c'est-à-dire que l'usage de la voiture quand on est deux parents et que l'on a deux emplois différents, il est très difficile de se passer complètement de la voiture. Il faudra qu'au niveau de la politique du stationnement, j'insiste là-dessus, on en tienne encore compte.

Car si l'on n'offre pas d'alternative aux gens qui travaillent, en termes de covoiturage (et l'on sait combien c'est difficile vue les horaires variables) et en termes de transport en commun, il ne servira à rien de réduire les capacités de stationnement près des zones d'habitation. Cela ne servira qu'à une seule chose, à gêner le stationnement, à provoquer de façon inévitable des stationnements sur le trottoir ou dans des endroits où c'est par nature interdit, mais les nécessités faisant loi, les habitants n'auront pas d'autres solutions.

Nous avons vu des constats récents de cette réduction excessive du stationnement dans le quartier des Ecottais, dans la rue Jacqueline de Romilly, pour ne pas la citer. Je pense qu'il faudra en tenir compte. S'il n'y a pas de solution pour les familles, il ne sert à rien de les punir au niveau des stationnements.

Monsieur Louis OUISSE

Il leur est très difficile de nous écouter. J'avais beau leur expliquer la situation lorsque j'allais dans les hameaux. Les personnes qui habitent loin n'ont pas de système de cars comme en ville. Ils doivent obligatoirement avoir une voiture. Je n'ai jamais réussi à me faire comprendre. Ils sont un peu, allez, je dirais « bornés » sur la ville où tout le monde est regroupé, c'est un « groupir »… Je le répète, nous n'avons pas de cars dans nos campagnes.

Monsieur le Maire

Il faut tenir compte, et le PADD le dit, des spécificités et des identités de chaque commune. J'ai eu l'occasion de le dire à la réunion de Saint-Malo-de-Guersac. Nous ne pourrons rien changer à l'histoire, ni à la géographie de nos communes. La géographie de Donges, c'est que c'est une commune de la CARENE qui fait partie des communes les plus éloignées de la ville centre. Nous sommes limitrophes d'Estuaire et Sillon. Nous ne pourrons jamais rien y changer. Nous sommes plus proches de la gare de Savenay, mieux desservie d'ailleurs, que de la gare de Saint-Nazaire. Nous ne pourrons rien y changer non plus. L'offre de transport par les TER étant ce qu'elle est, nous avons déjà évoqué ce point au sein de ce conseil municipal, et l'offre des transports de la STRAN n'étant pas susceptible d'être rapidement développée dans des proportions suffisantes, l'alternative à la voiture pour le trajet domicile-travail restera assez largement un vœu pieux.

La seule possibilité est le covoiturage, mais encore une fois, faut-il avoir des horaires qui correspondent, et c'est loin d'être répandu aujourd'hui. Cela peut arriver,

évidemment nous le souhaitons, l'aire de covoiturage de la zone des Six-Croix fonctionne bien, mais cela n'est pas l'unique solution. Je pense que toutes celles et tous ceux qui travaillent en sont les premiers témoins. Voilà sur le stationnement.

Le renforcement des centralités affiché comme étant une priorité doit permettre de maintenir et développer les activités de proximité, les services, les commerces et les équipements. Le PADD doit favoriser le changement des pratiques des habitants pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, se déplacer autrement, se nourrir localement, consommer moins d'énergie et produire de l'électricité et de la chaleur à partir des sources renouvelables.

Cela, je l'ai dit également à la réunion de Saint-Malo-de-Guersac, mais je le redis ce soir. Ce n'est pas un document d'urbanisme qui est un PADD qui va nous dire ce que nous devons mettre dans notre assiette, ni qui doit nous dire comment nous devons nous déplacer, ni comment nous devons nous éclairer ou nous chauffer… Certes, c'est un document qui doit contenir des indications, mais encore une fois, ce n'est pas par l'urbanisme que l'on change arbitrairement les comportements des individus.

Les individus ont des façons de voir, de faire des choix, et leurs choix ne correspondent pas forcément aux choix qui leurs sont suggérés par la collectivité publique, quelle qu'elle soit, et même si c'est pour le bien de la Planète… Notamment, lorsque l'on parle d'étalement urbain, il faut éviter que les jeunes familles s'éloignent des centres villes pour choisir un terrain pas trop cher avec un bout de jardin, de préférence à la campagne, cela c'est un choix des familles.

En même temps, comme dit l'autre, on essaie de leur dire qu'il vaut mieux rester près des centres villes car c'est plus proche des commerces, des emplois et que l'on consommera moins d'essence, moins de diesel et on aura moins besoin de déplacements. Mais je ne suis pas sûr que cette politique affichée corresponde au souhait des familles, puisque l'étalement urbain est une réalité et comme je l'ai dit, si l'on empêche les familles d'aller vivre à la campagne, sur le territoire de la CARENE, rien n'empêchera ces dites familles d'aller s'installer sur les territoires des intercommunalités voisines. Peut être pas sur Cap Atlantique parce que le prix du foncier est inabordable, mais sur le pays de Pontchâteau-Saint-Gildas, qui n'est même pas dans le SCOT, il n'y a pas de verrou.

Donc soyons modestes et prudents dans l'affichage du volontarisme politique et encore une fois, ce n'est pas le PADD, ni le PLUi, qui nous dira comment nous devons changer notre façon de manger notamment. Je dis cela avec un peu de boutade évidemment.

Valoriser les productions agricoles locales et les circuits courts constituent un potentiel de richesse formidable pour l'économie agricole. Certes, mais je vous l'ai dit, ce n'est pas forcément dans l'urbanisme que cela entre en ligne de compte.

Valoriser le potentiel énergétique du territoire pour atteindre 24 % en 2030, en accompagnant le projet de développement des énergies renouvelables à l'image du solaire photovoltaïque en valorisation de friches et délaissés n'ayant pas d'intérêt pour la biodiversité, l'agriculture ou l'urbanisation, le biogaz, la création d'une unité de méthanisation à Montoir-de-Bretagne, c'est déjà acté. Nous en avons déjà parlé au sein de ce conseil. Puis de la chaleur renouvelable et de la récupération, la géothermie, la chaleur fatale issue des industriels, la chaleur fatale de la raffinerie, nous en parlons, mais nous n'avons jamais réussi à la capter et à la valoriser.

Ensuite, veiller à l'intégration paysagère et patrimoniale de ses dispositifs d'énergie renouvelable, améliorer la gestion des ressources, disposer de déchetteries performantes et assurer le besoin du développement. Je précise qu'il faut que l'on maintienne un réseau de déchetteries, sans les concentrer toutes au même endroit.

Optimiser la gestion de la ressource en eau en sécurisant l'approvisionnement en eau potable. Cela est déjà acquis, les soixante millions d'investissement sont sur le point d'être achevés puisque la liaison de Trignac jusqu'à Guérande-Sandun est quasiment terminée. Gestion durablement des eaux pluviales, cela fait l'objet d'un transfert de compétence dont nous aurons à reparler.

Sur le logement, le PADD prône l'accès au logement pour tous, une offre d'habitat de qualité diversifiée correspondant aux aspirations et aux capacités financières des habitants pour un équilibre social et générationnel. Il faut rendre l'agglomération désirable et accessible financièrement pour les familles, les jeunes ménages et les actifs, plus particulièrement dans les communes dans lesquelles ces profils d'habitants s'installent moins naturellement qu'ailleurs.

Je crois que notre commune, vu le nombre d'habitants qui a énormément augmenté depuis 2007, je ne pense pas qu'elle ait un problème d'attractivité, parce que nous voyons que de nombreuses familles avec des enfants sont venues s'installer chez nous, des jeunes couples. En revanche, il est vrai que dans certaines autres communes, comme à Pornichet, c'est un peu plus difficile de faire venir des nouveaux habitants et surtout des jeunes.

Le projet vise la facilitation du parcours résidentiel de chacun et la réponse aux besoins des populations spécifiques, les personnes âgées, les gens du voyage, les travailleurs saisonniers et les étudiants. La production de logements sera donc multiple et équilibrée, du logement abordable jusqu'au logement haut de gamme. Conformément au SCOT et au PLH, il est visé que 30 % de la production neuve soient des logements locatifs sociaux. La réflexion portera sur des formes architecturales et urbaines compatibles avec tous les besoins.

J'ajouterai avec toutes les attentes et avec toutes les identités des communes, parce que la forme architecturale et urbaine, je crois que c'est quelque chose de très important pour l'intégration des logements et notamment des logements sociaux dans la commune. Car si l'on fait des logements sociaux qui se voient à des centaines de mètres à la ronde comme étant différents des autres, alors peut être qu'ils sont de meilleure qualité du point de vue énergétique, qu'ils nécessitent moins d'entretien car c'est du béton qui n'est pas peint, peut être qu'ils sont très confortables aussi, et ils sont très confortables à l'intérieur, mais au niveau de l'esthétique et de l'intégration dans le quartier, cela n'est pas un plus, c'est un moins ! Les habitants des logements sociaux ont le droit à la même qualité d'architecture que les autres habitants de la commune.

Cela, c'est un point que l'on martèle à chaque fois sur tout projet de collectif et notamment, de logement social.

En parallèle de la production neuve, le parc existant doit être rendu attractif en améliorant aussi la performance énergétique des bâtiments. Conformément aux objectifs du SCOT et de la charte du Parc de Brière, sur l'ensemble du territoire en renouvellement urbain, les projets de constructions neuves viseront des densités résidentielles d'environ 40 logements par hectare. En extension, elles tendront plutôt vers 20 logements par hectare pour toutes les communes, sauf pour Saint-Nazaire, 40 logements par hectare. Saint-Nazaire affirme sa volonté de regain démographique et d'accueil de familles et d'actifs.

Des densités plus importantes seront proposées le long de l'axe de transports en commun Hélyce. Cette recherche de densification particulièrement en renouvellement urbain et adapté à chaque commune doit se traduire au travers d'opérations de constructions dont les qualités doivent être optimales, équilibrées dans leurs relations avec le tissu avoisinant, c'est ce que je disais, participant à améliorer les fonctionnalités des quartiers, apportant des nouvelles dynamiques de quartiers, des nouvelles capacités d'accueil de services ou de commerces favorisant le déplacement des piétons ou des cyclistes.

Le défi de l'équilibre et de la solidarité :

Il s'agit de l'organisation spatiale du territoire. C'est le dernier défi qui aborde plus précisément l'organisation spatiale avec comme objectif le confortement des centralités, la complémentarité entre les activités du territoire et le respect des spécificités de chacun.

L'agglomération doit organiser et maîtriser son développement afin de préserver son cadre de vie et optimiser ses réserves foncières. Le confortement des centralités existantes, les centres ville, centres bourg et cœurs de quartier dans certaines communes est une priorité. Pour revitaliser les bourgs et garantir une dynamique, des potentiels d'urbanisation seront recherchés et leur évolution autorisée. Nous avons une réunion, la semaine prochaine, à ce sujet pour le centre bourg de Donges.

Parallèlement, les secteurs d'extension urbaine à vocation d'habitat seront localisés principalement en continuité des centralités. Leur localisation devra également tenir compte de leur accessibilité, c'est-à-dire la proximité des transports en commun par exemple, et du contexte environnemental, c'est-à-dire la trame verte et bleue, ou les risques et le contexte agricole. L'aménagement de ces secteurs en extension devra intégrer bien sûr des objectifs de qualité.

Dans le premier défi, il était affiché la nécessité de permettre aux entreprises de se maintenir et de se développer sur le territoire, donc c'est prioritaire. Il est important que le développement économique et commercial soit organisé et hiérarchisé. Il convient de respecter les orientations spécifiques de chaque pôle d'activité car les besoins en localisation des entreprises ne sont pas les mêmes. Par exemple, les Six-Croix à Donges ou Cadréan à Montoir sont des pôles industriels, portuaires et logistiques qui incluent les grands sites de construction aéronautique. Le parc de Brais-Pédras, à l'ouest de l'agglomération, regroupe des activités productives en complémentarité.

De plus, il faut aussi garantir les capacités d'extension des zones d'activités, extensions qui doivent être diversifiées pour répondre aux besoins particuliers de chaque segment de l'économie. Demain, le développement des parcs ne ciblera pas les mêmes entreprises. L'extension de Brais sera orientée sur des activités productives et celles du Locherais, à l'Est, donc à Donges, pourra assurer un soutien logistique.

Il faut par ailleurs permettre aux activités tertiaires orientées vers les services, aux entreprises industrielles d'être à proximité des donneurs d'ordres, comme à Cadréan. Alors que celles orientées vers les services aux particuliers ou aux entreprises généralistes doivent préférentiellement se situer sur les secteurs de la gare, d'Océanis ou en centre ville à Saint-Nazaire. Il ne faut pas oublier les parcs d'activités relais qui sont nécessaires à l'économie résidentielle et de proximité.

Pour les commerces, stopper la concurrence entre les zones commerciales et les centralités. Seuls les commerces qui ne peuvent pas s'installer en centre ville devront pouvoir trouver leur place dans des zones périphériques. Le développement de nouvelles zones commerciales est à arrêter. Comme déjà évoqué, il est nécessaire de requalifier la zone Grand Large, donc la zone d'Auchan, en complémentarité de l'offre du cœur marchand du centre ville de Saint-Nazaire.

Pour terminer, la dernière orientation du PADD réaffirme la prise en compte des spécificités du territoire. Dans l'agglomération, nous avons la chance de pouvoir offrir aux habitants un choix de lieu d'habiter. Les communes de Saint-Nazaire et Pornichet définissent l'agglomération littorale et balnéaire. Habiter le bord de mer. Le projet de PADD ambitionne donc d'affirmer et de valoriser ces identités littorale et balnéaire par le paysage, les ensembles boisés et le patrimoine, d'engager la mutation et la valorisation des différentes séquences composant la façade littorale, d'améliorer l'accès à la mer pour les piétons et les cyclistes avec une volonté d'aménager l'espace public et les stationnements vélos.

L'agglomération estuarienne et industrielle à l'est du territoire est au cœur des enjeux industriels et regroupe les communes de Montoir-de-Bretagne, Donges et Trignac. L'une des principales orientations sera de revitaliser leurs centres bourgs, j'en ai parlé, tout en révélant les potentiels d'urbanisation avec notamment la poursuite du développement des quartiers comme les Ecottais à Donges, l'Ormois à Montoir et d'assurer la cohabitation entre l'habitat, l'industrie et les infrastructures portuaires.

Au sein de l'agglomération des marais, c'est-à-dire la Brière, l'enjeu est de conforter et de dynamiser toutes les centralités, d'y maintenir des commerces et les équipements pour garantir leur vitalité. Le développement de l'urbanisation devra permettre de préserver les identités communales, notamment au travers de la préservation du paysage et du patrimoine briéron. Les formes architecturales, leur harmonisation en îles, notamment à Saint-Joachim et à Saint-Malo, les gagneries, les liens visuels vers le marais.

Enfin, parmi les spécificités du territoire, nous avons la chance de pouvoir avoir dans chacune de nos communes, un coin de campagne qui offre un cadre de vie de qualité qu'il est nécessaire de préserver.

A travers ce PADD, les élus souhaitent encadrer l'urbanisation à la campagne afin de préserver l'héritage rural et limiter les consommations d'espaces naturels et agricoles. Ainsi les écarts, secteurs d'habitats diffus de moins de 30 logements, deviendront inconstructibles sauf des extensions mesurées ou annexes des constructions existantes. Seuls, les villages, les îles de Brière et les hameaux structurés autour d'un noyau d'habitat ancien pourront être confortés au sein des espaces déjà urbanisés. C'est-à-dire que les dents creuses pourront accueillir un nouveau bâti. Les extensions de l'urbanisation sont réservées aux centralités et à sept secteurs identifiés dans le SCOT. Je précise que la notion de village dans le PADD ne concerne que Donges, précisément Revin et La Pommeraye.

Monsieur Louis OUISSE

Lorsque nous avions fait notre PLU, nous avions quatre villages : Er, Revin, La Pommeraye et La Sencie.

Monsieur le Maire

Il s'agissait de la notion de « village » au sens de la Loi Littoral, que l'on avait dû négocier à l'époque avec la DDTM, enfin la DDE.

Monsieur Louis OUISSE

La DDTM était passée avec nous et le Sous-Préfet dans chaque village quasiment. Ces instances nous disaient « la construction s'arrête là », c'était on ne peut plus clair. Il y avait la première maison et la dernière maison, la construction avait lieu entre, mais de l'autre côté il ne devait pas y avoir de construction. Cela avait été assez difficile car nous avions fait tous les villages. Ensuite, pour les hameaux, ils ne s'y sont pas arrêtés, car il n'y avait pas le droit de construire.

Monsieur le Maire

Donc, il n'y aura plus de villages, sauf à Donges. J'ai évoqué les villages. Parmi les spécificités, il y a les villages et les sept secteurs.

Vous avez vu la présentation qui a été longue et riche. Maintenant, il convient de faire débattre et je ne doute pas qu'il y a des interventions sur ce projet de PADD.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Donc, le document qui se veut « plus solidaire, plus écologique, plus dynamique » nous laisse, après lecture, un sentiment très dubitatif.

Dubitatif dans sa lecture, avec des sujets abordés plusieurs fois, sous des angles différents, qui nuisent à la clarté et certains sujets abordés de longue date ne sont pas suivis de faits.

Dubitatif sur la volonté de développement sur l'ensemble du territoire de la CARENE. Les élus communaux que nous sommes ne retrouvent pas les préoccupations réelles des Dongeois. Le document est très orienté sur la ville centre Saint-Nazaire et sur les perspectives de Pornichet. Le secteur Est de la CARENE, avec Donges est très peu développé.

Dubitatif sur le sujet du transport. Rien sur le cadencement de train. Pas de projet concret de plate-forme multimodale. Nous avons participé à toutes les réunions de concertation avec la SNCF, nos craintes sont justifiées dans le projet de contournement où aucun scénario ne nous convient. Les Dongeois verront juste passer les trains. Le projet de la future halte ferroviaire méritait une meilleure attention, c'est un acte manqué. Pas de développement de la ligne Hélyce à Donges, alors qu'une incitation à l'alternative de la voiture est fortement évoquée. L'usage de la voiture est une réalité, le fort trafic de véhicules observé doit être aussi accompagné.

Dubitatif sur le numérique. Un sujet récurrent, depuis des années. Donc c'est une reconnaissance de l'impuissance des collectivités pour le développement du très haut débit alors qu'il y a une attention forte du monde de l'entreprise et des particuliers. Nos voisins de Prinquiau seront raccordés bien avant nous. Donges attendra encore.

Dubitatif de voir découvrir le développement du Port Autonome à Donges dans le cadre des orientations du SCOT de la métropole Nantes-Saint-Nazaire. On y cite « Le Locherais » pour ne pas dire Donges-Est, et pour ne pas rappeler l'incurie des pouvoirs publics.

Dubitatif sur l'emploi. Un chapitre sur le sujet était attendu, la notion de <u>responsabilité sociale</u> pouvait être évoquée pour faire contribuer les entreprises au développement durable.

Dubitatif sur le commerce de proximité. Nous pourrions développer plus longuement le sujet. Nous sommes en péril sur cette question à Donges. Les acteurs, la CARENE, la ville, la chambre de commerce, la chambre des métiers que nous avions commencé à mobiliser, ne sont plus en ordre de marche. Il est temps de réagir, il nous faut des actes. La rédaction nous fait penser à une image d'Épinal. Les projets s'accompagnent, ils ne se décrètent pas.

Dubitatif sur la redynamisation du centre de Donges.

Dubitatif sur la politique foncière. Interrogation sur les perspectives des zones à risques SEVESO, quelles sont les réelles intentions ? Interrogation sur la densité des zones rurales à urbaniser trop forte, 500 m^2 par habitation.

Dubitatif sur la politique de logement. Nous sommes perplexes sur l'objectif de 50 logements par an à Donges, soit 300 jusqu'en 2021. Une évolution démographique importante qui devra être accompagnée d'infrastructures. Les finances de la ville et les perspectives pour les finances locales sont inquiétantes, permettront-elles d'accompagner cette évolution dans les conditions nécessaires ? Nous sommes très conscients des besoins, notamment le besoin de produire des logements avec des loyers raisonnables, mais nous ne serons plus qu'une ville-dortoir si nous n'apportons pas les services à la population au plus près de l'habitat, c'est cela le développement durable.

Dubitatif et inquiet sur la notion de village, avec une liste très restreinte pour Donges.
L'interprétation du code de l'urbanisme permet la dénomination de village pour d'autres secteurs. Le catalogue présenté ce soir, vous l'avez compris, nous laissent dubitatifs sur le fond, déçus sur la forme.

Nous sommes inquiets sur l'avenir de notre commune, Donges, ville de 7 500 habitants qui a perdu un siège à la CARENE. Il reste une grande responsabilité aux quatre représentants, pour revendiquer, haut et fort, un développement harmonieux pour Donges. Vous avez le pouvoir de rendre le PLUi compatible avec le développement de notre ville.

Notre ville, ce n'est pas qu'une raffinerie, avec des routes encombrées de camions et des carrières à combler avec des déchets, elle doit pouvoir s'aménager harmonieusement.

Monsieur le Maire

Ce document, projet de PADD, est forcément le résultat de compromis entre des enjeux qui sont entièrement contradictoires. Evidemment, lorsque l'on parle de « développement durable », c'est déjà presque un oxymore…

Parce que développement durable, c'est vouloir développer la population, développer l'économie, donc développer les espaces bâtis, et durable c'est réduire les impacts sur les zones naturelles, sur le patrimoine naturel, sur les transports et sur les déplacements. Le territoire de la CARENE a la chance d'un côté de se trouver dans une situation économique relativement favorisée par rapport à d'autres secteurs, d'autres zones d'emplois, d'autres régions, même pas très éloignées d'ici. Mais, la contrepartie c'est que c'est un territoire qui voit sa population fortement augmenter.

On essaie de vouloir canaliser les choses, en disant, on veut se développer, on veut plus d'entreprises, on veut plus d'habitants, plus de logements, plus de tout. Mais, en même temps, sur un impact de plus en plus réduit, en consommant de moins en moins d'espace et en changeant les habitudes de la population.

Moi aussi, je suis « dubitatif » sur les effets réels sur nos concitoyens d'affichages politiques « ambitieux », parce que c'est très bien d'être ambitieux, mais faut-il encore que cela se traduise par des résultats, et des résultats qui ne soient pas en contradiction avec le vœu de nos concitoyens. Plus on affiche d'ambitions en termes de réduction des transports, réduction des espaces, densification, habitat vertical, nous voyons bien que cela ne va pas dans le sens des souhaits que j'exposais des familles qui cherchent une maison avec un bout de jardin, à un prix pas trop élevé et relativement éloigné des centres villes. On veut faire en sorte que les jeunes actifs reviennent habiter les centres villes, de préférence dans des immeubles en hauteur plutôt que d'avoir un pavillon.

Ce sont des contradictions totales, parce que ce n'est pas seulement une contradiction entre le développement et le durable, c'est une contradiction entre l'affichage politique et les souhaits individuels majoritaires de la population qui vote avec ses pieds, en s'éloignant des centres villes et en venant habiter des zones de campagne, des villages qui deviennent des petites villes, parce qu'il y a un phénomène d'étalement urbain.

Nous avons beau dire, il faut donner envie aux gens de revenir habiter en ville, cela est très très bien, moi je suis pour, mais faut-il encore les convaincre. Parce que jusqu'à plus ample informé, les gens sont libres de décider où ils veulent habiter. Ils subissent des contraintes d'ordre financier, des contraintes en termes de déplacements, des contraintes en termes de qualité des services publics. Mais, nous ne pouvons pas les contraindre arbitrairement à habiter là où nous estimons que leur impact sur la planète est inférieur. J'exagère un peu, mais c'est un petit peu cela…

Donc, oui, il y a des contradictions, et tout l'enjeu de la construction de ce PLUi va être de déterminer où placer le curseur entre ces enjeux contradictoires. Si l'on veut faire uniquement du développement, ce sera moins durable mais si l'on ne veut faire que du durable, il n'y aura plus de développement. Il faut donc arriver à arbitrer entre les deux.

Nous sommes tous pour la préservation de l'espace naturel, pour la préservation de la nature, la réduction des impacts carbones, mais en même temps, si nous faisons cela dans un contexte de population en augmentation, d'emploi en augmentation, d'activité industrielle en développement, comment faisons-nous ?

Je ne voudrais pas que l'on affiche des volontés politiques qui se traduisent par des pratiques, ou des règlements, ou des zonages qui sont totalement incohérents par rapport au ressenti des populations sur notre territoire et je ne voudrais pas, surtout, que l'on traite également des communes aussi différentes que les communes littorales, les communes briéronnes, la ville centre et les communes « périphériques » semi-rurales comme Donges, Besné ou autres.

Il y a forcément la nécessité de s'adapter à nos communes, à nos spécificités et à nos territoires. Oui, la « ville du quart d'heure », c'est gentil. Mais lorsque l'on habite à Er ou à Revin, le quart d'heure pour aller au bourg à vélo ou à pied, je trouve que ce n'est pas quelque chose que l'on peut facilement expliquer à nos concitoyens, et nous n'irons pas expliquer des choses dont nous ne sommes nous-mêmes pas convaincus. Il faut simplement que dans cette construction et dans ces ambitions, l'on fasse passer du pragmatisme pour, comme tu l'as dit, que nos concitoyens puissent s'y retrouver par rapport aux souhaits qu'ils nous manifestent, qu'ils expriment tous les jours.

Alors, sur la question des villages, je le répète, les seuls villages sur le territoire du PLUi de la CARENE sont à Donges. Les autres communes ont perdu les leurs. Je ne dis pas que c'est satisfaisant. Nous en avions quatre, nous en gardons deux : Revin et La Pommeraye. Pourquoi Revin et La Pommeraye ? Parce que Revin a une autonomie, c'est une île avec un nombre de logements élevé. La Pommeraye dispose d'une ZAC, d'un lotissement qui s'est développé récemment, avec une école et des équipements publics. Donc, il était difficile de lui dénier la notion de village. En dehors de Revin et de La Pommeraye, les autres communes n'ont rien eu en termes de

villages. Donc, je trouve que nous nous en sortons pas trop mal par rapport aux autres, même si cela n'est pas forcément satisfaisant.

Par rapport au centre ville, je le redis, nous souhaitons vivement qu'une politique volontariste soit mise en œuvre pour redévelopper l'habitat et notamment l'habitat locatif dans le centre ville de Donges. Certains propriétaires privés ont déjà commencé, d'autres ne l'on pas fait. D'autres logements vacants ne trouvent pas preneurs. Peut être qu'une taxe sur les logements vacants viendra dans le futur les inciter à les mettre en vente à un prix abordable ? Il n'en demeure pas moins que c'est une priorité de revaloriser et de revitaliser le centre ville. Je pense que c'est un objectif qui pour le coup, n'est pas inatteignable et pas utopique.

Pour ce qui concerne le commerce. Depuis 2014, la commune a assuré la mise en œuvre de ce qui avait été lancé sous le précédent mandat, notamment par Madame MISIN au titre du FISAC. Simplement, pour revitaliser le commerce, il faut deux choses, mais j'ai l'impression de dire un tourisme : d'abord il faut des commerçants, et ensuite, il faut des clients, et le reste n'est qu'incantation.

Un commerçant de Donges m'a dit que c'était très bien, il voyait souvent dans les magazines des expressions disant des lamentations sur les commerces « les commerces ne se développent pas, que fait la Municipalité ? » Mais, il me dit : « je n'ai pas besoin de la Municipalité, moi, ce dont j'ai besoin ce sont des clients et si les gens ne viennent pas chez moi, je ne compte par sur vous pour les faire venir chez moi si eux décident d'aller ailleurs, notamment à Savenay ». Parce qu'apparemment Savenay a fait perdre beaucoup de clients aux commerces du centre-ville avec le développement de La Colleraye.

Il ne s'agit pas d'un volontarisme affiché. Certes, des aides sont attribuées aux commerçants pour refaire des choses. Certains en ont demandé, et d'autres non. Ce dont ont besoin les commerçants, c'est de clients. Il y a de plus en plus de Dongeois, donc il devrait y avoir de plus en plus de clients. Ce sont les habitants qui changent et encore une fois, ce n'est pas nous qui allons leur dire ni comment ils mangent dans leur assiette et ni chez qui ils vont acheter leur beefsteak, malheureusement. Nous pouvons peut être le regretter, mais les gens ont encore des choix qui sont les leurs et que nous ne pouvons pas remettre en cause.

Donc oui, il y a des problèmes au niveau des commerces. Mais, même pour la centralité de Saint-Nazaire, cela ne dépend pas que d'une volonté politique que de faire revenir les clients dans le centre ville de Saint Nazaire. Nous pouvons afficher des priorités et des souhaits, mais encore une fois, le PLUi n'est pas un document qui va, d'un coup de baguette magique, résoudre toutes les problématiques.

Les villes-dortoirs, c'est le cas des villes périphériques, dont la nôtre. Ce que je redis, c'est que nous avons besoin de services qui s'adaptent à notre population. Mais encore une fois, la contradiction entre développement et durable, il faudra bien qu'elle soit résolue. D'un côté, on nous dit : il faut aider les entreprises à se maintenir et à se développer. Les pouvoirs publics, tous réunis, soutiennent le projet de la raffinerie, de développer, de rénover ses infrastructures et de façon associée, de dévoyer la voie ferrée.

Mais d'un autre côté, on nous dit, il faut protéger les zones naturelles. C'est un discours que nous entendons aussi, protéger la Brière, protéger les zones humides, protéger les bords de Loire, Donges-Est, très bien.

Mais, entre les protections de l'environnement et les protections et le développement de l'industrie, qui se retrouve coincé au milieu ? Eh bien, c'est l'habitant. C'est le citoyen dongeois qui fait face à plein de contraintes et qui lui, n'est pas prioritaire. Je le dis comme je le ressens, et je pense que ce sentiment est assez partagé dans la commune.

Donc voilà, il y a des contradictions. Le PLUi affiche des volontés contradictoires. Comment seront résolues ces contradictions ? C'est tout l'enjeu qui va être celui de la définition du zonage et du règlement. C'est là-dessus, comme l'a demandé Mikaël DELALANDE, qu'évidemment les élus dongeois communautaires de la majorité participeront activement à cette politique pour défendre notre point de vue, car je rappelle qu'il n'y a pas eu de mandat donné à la CARENE pour élaborer le PLU. La CARENE est constituée de dix communes et dans chacune des dix communes, des choix ont été faits par les électeurs et c'est sur cette base là que nous devons construire le document en compatibilité avec nos propres orientations. Pour ne pas être trop long, je rappelle « notre géographie et notre histoire » parce que, on aura beau dire et on aura beau faire des slogans, on n'y changera rien !

Madame Viviane ALBERT

Ce soir, effectivement, nous avons eu une feuille de route établie avec les dix communes de la CARENE qui va permettre de poser un cadre stratégique au futur développement de notre territoire.

C'est un vaste projet, transversal, qui doit agir sur le développement tant agricole qu'industriel de notre agglomération et qui met en avant la préservation de l'environnement naturel de l'estuaire, de la Loire, des marais de Brière et de Donges.

Tous les sites industrialo-portuaires actuels et à venir supposent de nouveaux équipements, mais aussi une accessibilité accrue. Nous n'avons pas trouvé de développement satisfaisant concernant cette future halte ferroviaire liée au contournement de la voie ferrée. Halte ferroviaire qui devra être efficace, cadencée et répondant aux souhaits des usagers.

De même, la problématique de la rue du Stade est à peine évoquée. Elle pourrait sans doute être posée et cette rue être vraiment sécurisée. Et puis il est peut être intéressant d'anticiper l'augmentation de la circulation qui sera induite par le développement de la zone des Six-Croix. Nulle part cela n'a été indiqué dans ce document.

D'autre part dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain inclus dans ce PADD, l'offre de transport entre Donges et les communes avoisinantes et la ville centre serait à reconsidérer. Le réseau Hélyce est-il prévu au moins jusqu'aux Six Croix ?

De plus, le PADD s'appuie sur une augmentation de la population et donc sur une offre toujours plus grande de logements pour répondre aux besoins des habitants. Mais ces objectifs d'accueil de population pourraient devenir préoccupants lorsque nous savons que les financements publics sont en baisse constante, notamment pour invertir dans des équipements tels que les écoles, les salles de sports et les centres de loisirs.

Un travail devra sans doute être fait en amont avec la CARENE pour étudier la capacité de notre commune à accueillir de nouveaux habitants et à éviter que Donges ne devienne et ne se transforme en ville-dortoir. Une redynamisation du centre bourg de Donges est souhaitée, concertée et doit être étudiée.

De plus, des grands enjeux environnementaux sont pris en compte dans ce PADD. Le maintien des milieux naturels et agricoles en pérennisant le foncier agricole, l'accompagnement du développement des exploitations agricoles, une organisation de la campagne plus encadrée avec des extensions limitées sur certains hameaux et écarts.

Cette démarche commune des dix villes de la CARENE pour un territoire solidaire, durable et contraint demande une véritable cohésion, concertation et cohérence entre

les différentes communes et pour ce qui nous concerne, une application toujours plus grande des élus et des Dongeois.

Monsieur CHENEAU, comment envisagez-vous d'informer les habitants de Donges sur ce PADD et quelle forme voulez-vous donner à cette information sur le PADD et sur le PLUi ?

Monsieur le Maire

D'abord, je vais vous répondre. Vous posez des questions et des points particuliers concernant Donges et notamment la halte ferroviaire, la rue du Stade, etc…

Nous ne sommes pas dans un PADD à ce stade là, mais dans un stade beaucoup plus en amont. Nous n'entrons pas dans le détail et ce n'est pas l'objet du PADD. D'ailleurs la halte ferroviaire n'est pas un enjeu de réglementation, ni de zonage d'urbanisme. C'est un enjeu d'aménagement, c'est un équipement public dont la création est actée dans un autre projet, celui du contournement ferroviaire qui a fait l'objet de l'enquête publique dont nous avons déjà parlé.

Donc, il est normal que nous ne retrouvions pas dans le PADD et du PLUi des dix communes de la CARENE, des éléments de préoccupations centrés sur la commune de Donges. C'est un document qui, par nature, est élaboré à l'échelon communautaire.

Concernant les questions sur les transports en commun, notamment les bus Hélyce, je crois que vous étiez là au conseil municipal lorsqu'Antoine BOUVET, le Directeur Général des Services de la CARENE avait dit que les bus Hélyce ne viendraient pas à Donges pour des raisons de densité de population, qu'il y avait des calculs qui étaient faits par rapport à la densité de population, qu'ils allaient, à l'extrême limite, à Montoir et à L'Ormois, mais ni vers Donges, ni vers Saint-Malo-de-Guersac. Il n'était pas envisagé de développer des bus Hélyce.

Ce qui pouvait être envisagé éventuellement c'était un cadencement de la ligne T4 sur un rythme plus favorable que le rythme actuel. Pour avoir déjà utilisé la ligne T4, je sais qu'elle fait un grand circuit à l'intérieur du bourg de Montoir et cela met un temps fou avant d'arriver à la zone d'Auchan. Lorsque nous partons de Donges, du côté du cimetière de l'Ariais, nous mettons un temps considérable à arriver à la gare de Saint-Nazaire. Cela est un handicap évident pour la ligne T4.

Néanmoins, cette problématique des transports en commun, je l'ai dis, c'est un enjeu. Car moi, je ne dis pas forcément qu'il faut faire venir les bus Hélyce à Donges, mais simplement que si on nous a dit, et Antoine BOUVET nous l'a dit, et vous l'avez entendu, que si les bus Hélyce ne viendraient pas à Donges, il faut que l'on en tienne compte dans notre urbanisation et que l'on ne vienne pas imposer aux habitants de Donges des contraintes en matière de stationnement et autres pour leur dire « nous avons une solution », car il n'y a pas de solution alternative.

Donc, que l'on ne vienne pas réduire la place de l''espace public laissé à la voiture individuelle si l'on n'apporte pas la solution des transports en commun. Si l'on me dit que les bus Hélyce arriveront au centre bourg de Donges, là je pourrais dire dans ce cas, nous pouvons peut être trouver des moyens pour réduire la place de la voiture, mais tant que ce n'est pas le cas, c'est une pure illusion. Cela ne ferait que gêner inutilement et pénaliser sans raison la population que de réduire les capacités de stationnement. C'est quelque chose pour moi d'extrêmement important.

Vous dites en même temps, qu'il faut prévoir le développement futur de la ville, de sa population, tout en évitant qu'elle ne devienne une ville-dortoir. Cela me paraît un petit peu, encore une fois, mais c'est fréquent dans ces dossiers d'urbanisme, être une contradiction, car nous pensons le constater, la population qui arrive sur Donges est une population qui habite à Donges, qui ne travaille pas à Donges et qui n'est pas

forcément, encore, peut être que cela le deviendra, très impliquée dans la vie dongeoise.

Au niveau du commerce, les commerçants n'en voient pas la traduction en termes de chiffre d'affaires. Donc, la notion de ville-dortoir risque de se développer si la population augmente aussi vite qu'elle a augmenté depuis dix ans. Ce ne seront pas des gens retraités qui auront du temps à consacrer au monde associatif, culturel, social et autre. Ce sont des jeunes actifs qui seront très pressés d'aller de plus en plus loin à leur lieu de travail. C'est cela, la problématique. Nous ne pouvons pas refuser la ville-dortoir et en même temps vouloir de la population. Je crains qu'il y a un lien entre le développement de la population et le fait d'être une ville-dortoir.

Il faudrait que les emplois locaux augmentent aussi vite que la population. Nous savons très bien que ce n'est pas le cas et que nous avons beaucoup d'emplois sur Donges, mais ils sont occupés par des gens qui n'habitent pas Donges, mais assez loin. C'est pour cette raison que plus l'on habite loin de Donges, plus l'on exige que les Dongeois fassent des sacrifices en faveur du développement industriel… C'est facile. Lorsque l'on habite Donges, on a peut être une vision un peu plus équilibrée des choses.

Donc voilà, nous sommes dans des notions d'enjeux contradictoires et de contradictions et c'est dans ces contradictions, que notre rôle est de porter le curseur vers le respect de ce qui fait l'identité incontournable de notre commune, de ses contraintes qui sont très nombreuses. Qu'elles soient prises en compte pour que l'on n'urbanise pas contre les Dongeois et que l'on n'empêche pas l'urbanisation en punissant les Dongeois, mais que l'on urbanise de façon la plus harmonieuse possible, en respectant les espaces naturels, les enjeux industriels et autres. Mais que l'on pense aussi et d'abord à la population qui habite déjà à Donges, qu'il ne faut pas oublier, elle, au détriment de la population d'autres communes.

La solidarité entre les communes : il ne faut pas oublier que Donges fait preuve d'une grande solidarité et je le dis souvent à la CARENE, c'est chez nous que se trouvent les activités les plus dangereuses, les plus polluantes, qui génèrent des emplois et des richesses dont profitent largement les autres communes de la CARENE. Les stations balnéaires et le tourisme ne se trouvent pas chez nous et pourtant on a besoin de nous. La solidarité doit jouer aussi en tenant compte des efforts, des contraintes et des nuisances que subissent les Dongeoises et les Dongeois.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Je ne vais pas revenir sur tous les points qui ne figurent pas dans le PADD. Le PADD pour nous est un catalogue de bonnes intentions, auxquelles tout à chacun peut adhérer. Lorsque l'on parle de rayonnement, d'attractivité, d'équilibre et de solidarité, nous pouvons tous souscrire à ces idées là.

Le problème du PADD, ce n'est pas le PADD lui-même, mais tout ce qui va en découler après. Tu l'as évoqué un peu tout à l'heure. Nous verrons à quel endroit va se placer le curseur, tant au niveau du zonage, nous avions déjà travaillé avec Louis sur ce sujet là en 2016, et éventuellement sur le règlement.

Alors il est vrai que notre agglomération a des atouts, deux magnifiques atouts qui sont contradictoires comme tu viens de le dire. Un atout industriel, nous subissons hélas cette industrie mais bon, elle est là. Le deuxième atout est environnemental.

Nous, dans notre position, nos craintes vont être dans l'application qui va être faite du PLUi. Tu en as parlé le 5, à Saint-Malo-de-Guersac, notre grosse crainte concerne les spécificités qui vont arriver en choc avec ce PADD. C'est-à-dire que le PADD, comme il nous est présenté, nous impose plein de choses par des textes qui ne sont pas dans le PADD, mais qui vont en découler, des contraintes qui ne sont pas forcément en

adéquation avec les souhaits des habitants et surtout des habitants qu'ils soient Pornichétins, Dongeois ou Nazairiens.

Alors, nous ne pouvons être que favorables dans l'ensemble à ce PADD avec des petites remarques concernant notamment Donges par rapport à certains oublis. Donges n'est pas beaucoup évoqué dans le PADD. On parle un peu de redynamiser le centre bourg, éventuellement de l'extension au niveau du port, mais c'est tout.

Par contre, après, ce qui va être très important à suivre, et justement à essayer d'infléchir, c'est la position de ceux qui vont décider de ce PLUi, c'est de bien faire comprendre les spécificités dongeoises. Nous en avons parlé tout à l'heure, je ne vais pas m'éterniser là-dessus. C'est le fait que la commune soit très grande, que nous disposons d'un bâti en milieu diffus, c'est important, que le centre bourg est victime, un peu, beaucoup même je dirais, par rapport à l'industriel, par rapport au PPRT et par rapport au développement du centre bourg.

Tout cela mis bout à bout. Nous pouvons nous dire que c'est un catalogue de bonnes intentions, mais ne faudrait pas que ce ne soient que des vœux pieux. La prochaine étape va être plus intéressante, je pense, et plus délicate pour les élus qui vont devoir y participer et y travailler.

Il est vrai que je me rapproche un peu de mes collègues de l'opposition quant à certains sujets qui ne sont pas abordés. Mais, c'est vrai que le PADD est celui de l'agglomération et nous n'allons pas dire « il y a cela pour Besné, cela pour Saint-Malo ». C'est ce qui constitue les grandes lignes.

C'est un catalogue de bonnes intentions et j'espère que sur certains sujets, cela ne sera pas forcément un catalogue de vœux pieux. Voilà.

Monsieur le Maire

Je voudrais redire que mon sentiment est que nous allons aborder la phase délicate. « Le diable est dans les détails », comme l'on dit. C'est lorsque nous allons commencer à parler règlement et zonage que nous allons voir où se met le curseur, et c'est là où nous risquons d'avoir des visions différentes.

Encore une fois, il ne faudra pas vouloir mettre dans le PLUi tout et son contraire. Si vous voulez plus d'habitants et plus de logements, dans des communes comme Donges, vous ne ferez pas habiter les habitants dans des constructions verticales. C'est évident, les gens qui viennent habiter Donges ne viennent pas pour habiter dans des constructions verticales.

Si nous voulons du développement économique, il faudra aussi l'assumer. Car nous avons toujours l'impression que le développement économique est plus important que la vie des riverains, mais que l'environnement est plus important que la vie des riverains, mais que le développement économique est plus important que l'environnement parfois. Il y a des hiérarchies un peu bizarres.

Nous espérons que ce sera traité de façon cohérente car à Donges, nous sommes face à pas mal d'incohérences et encore une fois ce sont les habitants qui sont souvent les dindons de la farce. D'où la délibération que nous prenons pour l'exonération partielle de la taxe foncière dans le PPRT.

Donc, nous abordons une phase où il est important d'afficher clairement notre catalogue et les lignes rouges à ne pas franchir. Encore une fois, l'identité des communes est quelque chose sur laquelle nous ne pourrons pas transiger car tout simplement cela fait partie de la géographie et c'est incontournable.

Nous sommes une commune périphérique, à tous les sens du terme, en limite Est de la CARENE. Une des communes les plus éloignées du centre, et qui dispose le moins de services de transports en commun, le moins d'accessibilités au centre ville. La « ville d'un quart d'heure », ce n'est pas pour nous, il faut être clair. Ce n'est pas possible. Et même de Donges à Donges, un quart d'heure lorsque l'on habite le Nord, on n'arrive pas dans le bourg en un quart d'heure, ou peut être dans le bourg de Montoir, en passant par Caloyau, lorsque l'on habite Revin. Mais pas le bourg de Donges.

Donc, il faut tenir compte de cela et c'est par rapport à ces réalités qu'il faudra bien que le volontarisme affiché, les « ambitions » affichées se confrontent de façon intelligente au réel. Et nous, nous serons les porteurs du réel. Parce que des ambitions qui sont déconnectées de la population, elles vont allumer le feu, elles soulèveraient je pense l'hostilité de nos concitoyens contre cette démarche communautaire, et ce n'est pas une bonne chose pour nos communes que nos concitoyens soient autant en décalage par rapport à des volontés politiques.

Notre rôle d'élus, c'est justement de faire revenir les techniciens et les élus qui bâtissent le PLUi aux réalités de nos territoires et spécificité de notre commune.

Nous pouvons afficher clairement que ce débat, qui n'est pas suivi d'un vote, a bien eu lieu.

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.151-5 et L. 153-12,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, précisant les objets poursuivis et définissant les modalités de la concertation,

Vu la présentation du projet de PADD aux personnes publiques associées lors d'une réunion du 29 juin 2017,

Vu la présentation du projet de PADD aux élus communautaires lors d'une réunion du 05 septembre 2017,

Vu la présentation du projet de PADD en réunion publique du 08 septembre 2017,

Vu les orientations générales du projet de PADD annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Le Conseil Municipal a débattu les orientations générales du PADD et en prend acte.

Une synthèse du débat sera faite au Conseil Communautaire.

La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

****

DELIBERATION N° 10 : Rue d'Aquitaine : échange parcellaire entre la commune de DONGES et SILENE en vue de régulariser l'emprise de la voie

****

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

A l'occasion des travaux de réfection de la rue d'Aquitaine menés par SILENE pour le compte de la commune de DONGES dans le cadre de la rénovation de la résidence « La Souchais », il s'est avéré que l'emprise de la voie ne correspondait pas aux limites cadastrales.

Les relevés de géomètre, réalisés et financés par SILENE, montrent que pour faire correspondre l'emprise réelle de la rue, trottoirs compris, et le parcellaire, il est nécessaire d'acquérir auprès de SILENE une superficie de 84 m² alors qu'il serait cédé à celle-ci 81 m² suivant plan ci-joint.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'échanger les dites emprises foncières sans soulte, les frais de notaire étant à partager par moitié.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Cette situation dure depuis le début de la construction. On nous en avait parlé lors des réunions de travail et nous avions dit que l'on reverrait ce point à la fin des travaux. C'est ce qui a été fait.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** l'échange à réaliser sans soulte rue d'Aquitaine, d'une parcelle de 84 m² à acquérir auprès de SILENE contre une parcelle de 81 m² à céder à celle-ci, suivant plan ci-joint, les frais de notaire étant à partager par moitié,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

****

DELIBERATION N° 11 : Passage du Petit Marais : cession de la parcelle cadastrée section YE n° 338

****

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Monsieur Rémi LE GENDRE, domicilié 44 rue des Herlains, souhaite que la commune de Donges lui cède la parcelle cadastrée section YE n° 338, d'une superficie de 10 m², pour l'euro symbolique, frais de notaire à la charge de la commune.

Selon Monsieur LE GENDRE, cette parcelle aurait dû lui revenir lors des opérations de redécoupage parcellaire réalisées à la fin des années 80 à l'occasion de la réalisation du lotissement des Côts-Prés. Pour appuyer sa demande, celui-ci a produit une copie d'un document d'arpentage datant de 1989 montrant très clairement que cette parcelle aurait dû lui être attribuée. Pour une raison inconnue, cela n'a pas été le cas, la dite parcelle appartenant toujours à la commune.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui de céder la parcelle cadastrée section YE n° 338 à Monsieur Rémi LEGENDRE pour un euro symbolique, frais d'acte notarié à la charge de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Nous avons revérifié au cadastre et pris tous les documents. Effectivement, ces 10 m^2 avaient été laissés et n'ont pas vraiment été réclamés par le propriétaire à l'époque. Il n'y avait pas eu de discussion sur ce sujet. Il s'avère que le propriétaire a raison et nous lui rendons.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée section YE n° 338 à Monsieur Rémi LEGENDRE, pour un euro symbolique, frais d'acte notarié à la charge de la commune,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

****

DELIBERATION N° 12 :
La Grée :
acquisition de la parcelle cadastrée section ZP 270

****

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

A l'occasion du règlement de la succession CHEVALIER il est apparu que la parcelle cadastrée section ZP n° 270 correspondant à l'emprise du domaine public routier au droit de l'habitation située 32 la Grée, appartenait toujours à la dite succession.

Les Consorts CHEVALIER ont souhaité à cette occasion céder à la Commune de Donges ce terrain de 26 m² pour un euro symbolique.

Proposition

Il est proposé aujourd'hui d'acquérir la parcelle cadastrée section ZP n° 270 pour un euro symbolique.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZP n° 270, d'une superficie de 26 m² pour un euro symbolique,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de l'acte notarié correspondant.

****

DELIBERATION N° 13 :
Avis relatif à la demande formulée par
la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE
en vue d'exploiter des silos de stockage de céréales
sur la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne

****

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

Du 21 août au 19 septembre 2017, s'est tenue en Mairie de Montoir-de-Bretagne une enquête publique portant sur la demande formulée par la SAS SILOS DE

L'ATLANTIQUE en vue d'exploiter des silos de stockage de céréales, situés sur la commune de Montoir-de-Bretagne dans la zone portuaire.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Conseil Municipal de Donges peut émettre un avis sur le projet dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique.

La demande présentée par la société SILOS DE L'ATLANTIQUE consiste à construire et à exploiter un site de stockage de céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale, sur un terrain de 7,9 ha appartenant au port, situé en bordure de la RD 100 non loin du terminal méthanier exploité par la société ELENGY. La capacité de stockage serait de 160 000 m3 environ dans deux silos verticaux, les produits étant destinés principalement à l'exportation pour environ 800 à 900 000t/an.

L'alimentation des silos serait réalisée par camion ou par train, puis par un transporteur à bande rejoignant le système de manutention du port avant chargement des navires. L'installation fonctionnerait du lundi au samedi de 6 h 00 à 22 h 00 et exceptionnellement la nuit avec un effectif d'environ 10 personnes.

Au regard de la nature de l'activité et de sa localisation, les enjeux en matière de nuisances et de paysage apparaissent particulièrement faibles notamment pour les habitations les plus proches situés de l'autre côté de l'aéroport à plus d'un km même si la hauteur des bâtiments les plus hauts (48,8m) est loin d'être négligeable, à la limite de ce qu'autorise la réglementation aéronautique à cet endroit. Il est aussi à noter que le trafic cumulé journalier généré par le site représenterait environ 0,7 % du trafic global et 1,9 % du trafic des poids lourds de la RD 100.

Concernant les milieux naturels, le site est en partie occupé par une roselière d'une superficie de 0,9 ha. Bien que cela soit sans incidence pour la commune de Donges, il est à noter que les obligations issues du SAGE Estuaire de compenser au double les destructions de zone humides seront respectés sur le site lui-même.

Concernant les risques industriels, le projet est situé dans le périmètre du PPRT de Montoir-de-Bretagne approuvé le 30 septembre 2015 et est exposé à un risque thermique, de surpression et toxique qui a conditionné l'implantation ainsi que des prescriptions constructives pour les bâtiments dans le respect du PPRT. Les risques inhérents à l'activité de la société SILOS DE L'ATLANTIQUE sont le risque d'incendie et le risque d'explosion. Les scénarios étudiés dans le cadre du projet montrent que les effets irréversibles ne sortent pas du site et qu'il n'y aura donc pas de tiers exposé.

La question d'éventuels effets domino a également été étudiée. Une étude réalisée par l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques) estime que les installations prévues n'auraient pas d'effet aggravant et ne viendraient pas modifier la carte d'aléa de surpression du PPRT. Il est toutefois à noter que dans le cas où les silos seraient réalisés en béton, la zone d'effet impacterait légèrement une voie d'accès située au nord desservant d'autres sites. L'autorité environnementale souhaite donc que le choix final du type de construction des silos tienne compte de cette problématique.

Proposition

Considérant le dossier présenté par la société SILOS DE L'ATLANTIQUE à l'appui de sa demande,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale en date du 08 juillet 2017,

Considérant l'enquête publique qui vient de s'achever,

Il est proposé de donner un avis favorable au projet de la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE d'exploiter des silos de stockage de céréales sur la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur Louis OUISSE

Vous avez avec cette délibération, le document de présentation du silo dans le site.

Monsieur le Maire

Par rapport à cette installation, évidemment, la question qui se pose tout de suite concerne les odeurs, mais il s'agit d'un stockage de céréales à la différence de Cargill. Nous sommes malgré tout en ce moment particulièrement impactés par les odeurs qui viennent du site de Cargill, que nous appelons improprement, mais que nous appelons quand même le « soja ». Nous sommes extrêmement pénalisés par ces odeurs et nous le vivons tous les jours au quotidien dans le centre bourg. Donc avant de donner un avis sur une nouvelle installation qui concerne quelque chose sur le site de Montoir, c'est la première préoccupation. Mais là, il s'agit de céréales et non pas de tourteaux, c'est du blé et donc il n'y aurait normalement pas d'odeur supplémentaire.

Madame Viviane ALBERT

Comme nous l'avait proposé Monsieur OUISE, je suis allée chercher au Service Urbanisme, le dossier sur cette implantation de silos. Nous apprenons quelques petites choses supplémentaires. Alors ce soir, je vais donner quelques réserves par rapport à ce projet, car nous apprenons qu'il y aura des rejets atmosphériques, notamment de poussières. On nous dit que ce sera recyclé au fur et à mesure, mais il y a des rejets atmosphériques de poussières dus à la manutention des produits reçus.

Il y aura également un impact sur le bruit. Il y a déjà l'aéroport qui sera à côté, les usines à proximité et la circulation de la route. Le trafic également, nous avions demandé lors de la Commission d'Urbanisme à quoi correspondait un trafic à 0,7 % et lorsque nous regardons la délibération, cela n'a pas été rajouté. Vous nous aviez dit que cela correspondait à la circulation de 27 camions par jour.

J'avais également souligné, je ne sais plus si je l'avais dit lors de la Commission, mais la hauteur des silos, 48,80 mètres, nous paraît énorme. Donc, ces petits impacts sur le bruit, sur les rejets atmosphériques et sur la hauteur des silos sont des réserves que nous apporterons sur ce projet. Par contre, Natura 2000 a donné son accord sur ce projet.

A la lecture de ce dossier, nous voyons aussi qu'en plus des 27 camions, des trains participeront à l'exportation et à l'importation de ces produits, des bateaux, 3 par an pour l'importation et 30 par an pour l'exportation. Des véhicules de service ainsi que des entreprises extérieures interviendront aussi sur le site. Cela suppose une circulation encore plus importante sur cette partie de route.

La chose positive peut-être en compensation, c'est la roselière qui sera mise sur place. La restauration des fossés, je l'ai vu dans le dossier, permettra aux lézards et aux amphibiens de naître et de vivre comme il faut.

Voila les réserves que je voulais apporter ce soir sur le dossier des silos de stockage.

Monsieur le Maire

Madame ALBERT, sur les différents points que vous avez évoqués :

En ce qui concerne la hauteur, nous sommes à proximité des usines existantes et les réservoirs du Terminal Méthanier ne sont pas spécialement très bas.

Au niveau du bruit, vous avez raison de vous en inquiéter. Simplement, moi je trouve que, y compris sur Donges, nous sommes assez pénalisés par le bruit des Bélougas qui atterrissent à basse altitude. Nous ne serons pas impactés à Donges par le bruit de cette unité qui se trouve à Montoir. Vous ne pouvez pas comparer. Les Bélougas sont sur Donges lorsqu'ils atterrissent et ce sont les Dongeois qui subissent.

Madame Viviane ALBERT

Je n'ai pas parlé des Bélougas, Monsieur CHENEAU.

Monsieur le Maire

Non, mais moi, je vous parle des bélougas car le problème c'est le Bélouga. S'il y a un problème de bruit, c'est le Bélouga. Je ne suis pas contre l'activité d'Airbus, mais le problème du bruit, c'est le Bélouga.

Le problème de cette unité, c'est le bruit que cela va générer autour. Sur la photo aérienne, vous voyez où c'est situé. Nous sommes dans un secteur extrêmement dégradé, près du rond-point, près des usines existantes, qui elles mêmes génèrent des bruits et même plus que des bruits car elles génèrent aussi des émissions parfois toxiques. Nous sommes dans un secteur où le bruit, la hauteur, etc… sont déjà assez lourdement impactés.

Nous sommes d'ailleurs sur des terrains qui, je vous le rappelle, il y a 40 ans, étaient encore la Loire. Ils ont été remblayés depuis les années 1970. Nous sommes sur de l'artificiel et pas sur une zone naturelle. Je pense qu'il faut remettre les choses à leur juste proportion.

Il n'en demeure pas moins que nous avons un regard toujours sur ce qui est implanté à Montoir, parce que compte tenu des vents dominants qui amènent toujours vers Donges des émissions de fumées, d'odeurs ou autre qui se font à Montoir. C'est cet impact là qui nous préoccupe en priorité, c'est normal.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

J'avais évoqué le problème de l'odeur notamment pour le soja, pour le centre bourg et tout le nord, le long de la R.N., et on m'avait dit qu'un représentant dongeois devrait siéger à une commission qui aura lieu sur Montoir. J'espère que cette personne aura bien les consignes pour faire remonter cette problématique, car c'est vraiment quelque chose, et François vient de le dire, que les gens, vivent très mal. Le bruit, c'est une chose, mais l'odeur c'est quand même assez dur à supporter aussi.

Monsieur le Maire

L'odeur, c'est je pense Cargill, il n'y a pas trente six solutions. Depuis son implantation, c'est Cargill qui a des émissions importantes. Rémy a des échanges réguliers avec Air Pays de Loire, mais il faudra faire remonter cette situation, qui je pense, se dégrade.

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Cette semaine, c'est un peu mieux. Mais, il y a une quinzaine de jours, c'était vraiment abominable. Donc, Landry, tu évoquais qu'il y aurait une réunion bientôt à Montoir avec les industriels et un représentant dongeois. Ce serait bien qu'il insiste bien là-dessus.

Monsieur le Maire

Il s'agit de la Commission de Suivi de Sites qui se réunit tous les ans. Il y a une dégradation qui est liée sans doute à des émissions, aussi au vent et à l'atmosphère. Mais, en tout cas, nous sommes pénalisés dans le centre bourg et pas que …

Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Il y a peut-être un défaut d'entretien de filtre aussi.

Madame Viviane ALBERT

Lorsque l'on passait cet été sur la route du port, l'odeur était assez importante, en pleine chaleur. Pour y être passée à plusieurs reprises avec quelqu'un qui avait des problèmes bronchiques, on tousse tout le long de cette route du port. C'étaient des poussières qui arrivaient de Yara ou je ne sais pas, mais c'est une route très polluée.

Monsieur le Maire

Sous le bénéfice de ces différentes interventions, je vous propose de passer au vote en tenant compte de ce qui a été dit par les différents intervenants.

56

Décision
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- **26 POUR**

et

- **3 ABSTENTIONS** *(Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain et Madame MORICLET Claudine)*

➡ **DECIDE** de donner un avis favorable au projet de la SAS SILOS DE L'ATLANTIQUE d'exploiter des silos de stockage de céréales sur la zone portuaire de Montoir-de-Bretagne,

****

DELIBERATION N° 14 :
Approbation de la convention de cession de panneaux entre le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière et la Commune

****

RAPPORTEUR : Monsieur Louis OUISSE

Exposé

L'amélioration de la signalétique du Parc est une des actions phares de la charte du Parc naturel régional de Brière (PnrB). C'est pourquoi un diagnostic a été réalisé pour identifier les entrées du Parc à mettre en évidence physiquement et pour renouveler les panneaux « commune du Parc » aux entrées d'agglomération.

L'enjeu est de rendre lisibles les limites du Parc et de montrer l'appartenance des communes au Parc, à ses habitants et aux visiteurs.

La Région Pays de la Loire s'est engagée financièrement auprès du PnrB dans ce projet de signalétique qui s'intègre plus globalement dans l'action de requalification paysagère engagée.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour l'approbation d'une convention avec le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB) pour l'engagement réciproque et les modalités pratiques du volet signalétique de l'action intitulée « programme de requalification paysagère et renforcement de l'identité visuelle du Parc naturel de Brière ».

La convention porte sur les modalités pratiques de gestion (pose, entretien, et renouvellement) de la signalétique.

Proposition

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le projet de convention avec le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière,

- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je rappelle que la Commune a adhéré au Parc de Brière seulement en 1990 et que les panneaux qui ont été posés doivent dater à peu près de cette époque. Pour l'essentiel, c'est ancien, donc il s'agit de renouveler le panneau et de valoriser l'appartenance de la Commune au Syndicat Mixte du Parc.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **APPROUVE** la convention de cession de panneaux entre le syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière et la commune,

➡ **AUTORISE** Monsieur le Maire **A INTERVENIR** à la signature de la convention.

****

DELIBERATION N° 15 : Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal (art. L2122-22 du CGCT)

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée des opérations de déclaration d'intention d'aliéner, prises depuis le Conseil Municipal du 30 juin 2017 :

Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Demandeur	Bien	Surface Parcelle	Surface Utile en copropriété	Prix de vente *Commission*	Acquéreur	Date de décision	Décision
0 6045	24/05/17	FAMILLE THIERRY 9 RUE DU DOCTEUR LAENNEC 44480 DONGES	Maître DUVERT FREDERICK	**Bâti sur terrain propre** 9 RUE RENE LAENNEC **BK 370** UA	145		125 000 *15 000*	CHAILLOU BRUNO	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6046	29/05/17	Madame LAIGO MAGALI 2 A RUE D ANJOU 44480 DONGES	SCP LESBATS ET BIHAN	**Bâti sur terrain propre** 2 A RUE D ANJOU **BM 1334** UB2	514		167 000	BAFFET KEVIN	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6047	01/06/17	Madame RUEL GEORGETTE 40 RUE DU PLESSIS GAUTRON 44100 NANTES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** LES GRANDS MOULINS **BI 43** UBL **BI 45** UBL	871		75 000 *5 000*	BABLET OLIVIER	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6048	01/06/17	LOTIPROMO 13 SQUARE DU PRE DE LA GALERIE 85300 CHALLANS	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Non bâti** 501 LA ROULAIS **ZY 339** UC	592		24 000 *2 000*	ALVES JESSE MARTIN ANAÏS	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6049	01/06/17	Monsieur SARDAIS YVES 39 RUE PIERRE DE PARSCAU DU PLESSIX 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** MARTIGNE **BD 466** **BD 467** UCb1	980		30 500 *4 500*	CORLAI ALAIN	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6050	06/06/17	Consorts QUERARD 5 RUE DE LA SORBONNE 44480 DONGES	Maître DEBIERRE Sandrine	**Non bâti** 13 RUE LAVOISIER **YK 669** **YK 670**	0		43 000	TEXIER CHRISTINE	21/06/17	Pas d'acquisition

0 6051	06/06/17	Monsieur et Madame JEANNESSON GUY 29 RUE ARMAND DE GRAMONT 44480 DONGES	Maître MERY XAVIER	**Bâti sur terrain propre** 29 RUE ARMAND DE GRAMONT **YK 641** UB	592			VERVIAL JEREMY	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6052	06/06/17	Monsieur et Madame GAUTIER ALAIN 2 LE PINGLIAUD 44160 BESNE	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Bâti sur terrain propre** 102 LE PAVILLON **YH 154p** UC	492		80 000 *5 000*	RAMBOUR JONATHAN DROUET SONIA	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6053	12/06/17	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 PLACE PIERRE SEMARDcs 60009 44600 SAINT-NAZAIRE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Terrain à bâtir** RUE OLYMPE DE GOUGES **YE 444** 1AUb	439		42 144	HAMMERLIN CINDY	22/06/17	Pas d'acquisition
0 6053	12/06/17	SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 PLACE PIERRE SEMARDcs 60009 44600 SAINT-NAZAIRE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Terrain à bâtir** RUE OLYMPE DE GOUGES **YE 444** 1AUb	439		42 144	RETAILLEAU DAVID	22/06/17	Pas d'acquisition
0 6054	14/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 350** 1AUb	346		41 900	BEAUDREMONT MATTHIAS	22/06/17	Pas d'acquisition
0 6055	12/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Bâti sur terrain propre** LA POMMERAYE **ZM 349** 1AUb	350		44 000	BOUYER EMMANUELLE	22/06/17	Pas d'acquisition
0 6056	12/06/17	Monsieur AYOUL PATRICK 602 LA SENCIEL'AUBAUDAIS 44480 DONGES	SCP PERRAIS KERAMBRUN NOTAIRES ASSOCIES	**Non bâti** LA SENCIE **YI 544** UC 2AUa	2022		74 000	BLANDIN VIANNEY BOULOUARD ERELL	21/06/17	Pas d'acquisition

0 6057	14/06/17	Consorts MOUSSARD	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 70 RUE DU STADE **YK 200** UBL **YK 683** UBL	1003		130 000	VANRYSSEL NORBERT COUVRAND GUYLAINE	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6058	14/06/17	Monsieur RYO MICHEL 3 RUE DES IRIS 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 47 AVENUE ANDRE PELLISSIER **BM 215** UB2	295		104 000 *6 000*	TELLIERS MORGAN MOYON ALEXANDRA	21/06/17	Pas d'acquisition
0 6059	15/06/17	Madame MOYON MADELEINE 39 ROUTE DE CROSSACREVIN 44480 DONGES	Maître MERY XAVIER	**Non bâti** CHAMP DU JEU **ZB 267p** UC **ZB 270p** UC	2605		62 500 *3 600*	DEVIGE NICOLAS LERAY NATHALIE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6060	16/06/17	Monsieur et Madame LEROY RUDY VINCE MAURINE JOSEPH 1 RUE PIERRE CURIE 44480 DONGES	Maîtres MERY XAVIER PEREZ ARNAUD	**Bâti sur terrain propre** 1 RUE PIERRE CURIE **BM 1322** UBL	817		200 000	SPENNEL JEAN-BAPTISTE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6061	16/06/17	Consorts BOURCIER	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** 48 RUE DU COLONEL BOUCHER **BM 252** UB2	566		130 000	DURAND ERIC COURGOEN LLAURA	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6062	16/06/17	Monsieur et Madame MORILLE JEAN PIERRE TREVENEUXKER MARIE 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 21 RUE LOUIS PASTEUR **BK 99** UBb1	414		113 000 *4 520*	VIAUD BRICE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6063	16/06/17	Monsieur LOREAU STEPHANE 52 AVENUE DE LA PAIX 44480 DONGES	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Bâti sur terrain propre** 14 RUE DU VICE AMIRAL HALGAND **BK 198** UA	528		90 000	YANA	03/07/17	Pas d'acquisition

0 6064	21/06/17	Monsieur et Madame MABILEAU SULLIVAN 24 RUE DES FRENESLES ECOTTAIS 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 24 RUE DES FRENES **BL 711** UB1 **BM 1178** UB1	774		146 000 *8 400*	MONCHANIN SOIZIC	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6065	21/06/17	Monsieur DUFFY DOMINIC 3 RUE D AUVERGNE 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 3 RUE D AUVERGNE **BM 947** UB2	715		143 000 *9 500*	CHAUVELOT EDDIE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6066	21/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 345** 1AUb	435		51 500	GAUTHIER ROMAIN	28/06/17	Pas d'acquisition
0 6067	21/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 354** 1AUb	382		48 900	DUGRAND CEDRIC	28/06/17	Pas d'acquisition
0 6068	22/06/17	Madame BEASSE RENEE 1 RUE VICTOR HUGO RESIDENCE L'AUTOMNE 44550 MONTOIR DE BRETAGNE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 27 RUE PIERRE CURIE **BM 1120** UBL	1176		148 000 *7 000*	ALLANIC WILRID	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6069	22/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 344** 1AUb	434		52 000 *3 852*	NOBLET PIERRE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6070	22/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 364** 1AUb	439		51 900	BULUTER ERKAN	03/07/17	Pas d'acquisition

0 6071	22/06/17	Madame BARBIN DENISE 103 SAINT LUCIEN 44480 DONGES	SCP DELOMEAU THOMAS HOUIS GIRARD DURAND	**Non bâti** RUE LOUISE MICHEL **YK 657** UB	717		0	ASL DE LA MACHOTTAIS	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6072	22/06/17	Monsieur EVAIN JEAN 3 LA DUCHEE 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 10 RUE SAINT MARTIN **BK 341** UAb1	344	0	24 000 *1 800*	LEMARIE MARIA	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6073	22/06/17	Consorts DANIEL	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 10 RUE SAINT MARTIN **BK 341** UAb1	344	0	43 000 *3 200*	LEMARIE MARIA	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6074	26/06/17	Monsieur BONAMY JONATHAN 112 L ORMOIS 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 112 L ORMOIS **YH 139** UC **YH 198** UC	485		128 000 *5 000*	VONTHRON MORGAN	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6075	27/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 346** 1AUb	435		51 500	POURCHASSE CYRIL	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6076	27/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 352** 1AUb	348		44 200 *3 536*	AOUSTIN ANTOINE	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6077	27/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 360** 1AUb	324		41 500 *3 320*	LEGALE JONATHAN	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6078	27/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 353** 1AUb	401		49 400	RONCIN CORALIE	03/07/17	Pas d'acquisition

0 6079	27/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 358** 1AUb	340		41 800	DROAL AURELIEN	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6080	28/06/17	Madame GUITON PIERRETTE 61 ER 44480 DONGES	SCP PERRAIS KERAMBRUN NOTAIRES ASSOCIES	**Non bâti** 19 HELE **ZE 724** A UC	1146		45 000 *2 700*	PAUGET LAURENT	03/07/17	Pas d'acquisition
0 6081	29/06/17	PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** LA POMMERAYE **ZM 359** 1AUb	393		48 500	CHOMET PHILIPPE	21/07/17	Pas d'acquisition
0 6082	29/06/17	Madame BOURMAUD MARCELLE 12 LA ROULAIS 44480 DONGES	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Bâti sur terrain propre** LA MEGRETAIS **ZX 125** UC	80		3 000	BAROS	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6084	30/06/17	Monsieur KERNEUR JONATHAN 45 RUE DES CASTORS 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** 7 RUE DE BRETAGNE **BM 155** UB2L	393		125 000	VINCE MAURINE	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6085	03/07/17	Madame MORALES GARZON JUANA 6 LA GREE 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** 6 LA GREE **ZP 55** A UC	7000		205 000 *10 000*	NICOLAS GERARD ANNE-MARINE GLAUD	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6086	03/07/17	Consorts BACONNAIS 1 RUE DE LA MARTIGNERE 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Non bâti** LA CREPELAIS **ZC 389**	701		34 000 *4 400*	LE SAINT JOHN BRESIS HELENE	01/08/17	Pas d'acquisition

0 6087	05/07/17	Monsieur COLLONGUES DIDIER 18T LA FERDENAISPRINCIPALE 44480 DONGES	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Bâti sur terrain propre** 18 T LA FERDENAIS **ZO 184** UC	620		195 100 *9 900*	GAUDIN JOEL	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6088	05/07/17	Monsieur BUSSON JONATHAN 11 RUE DES JONCSREVIN 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 11 RUE DES JONCS **ZA 302** 1AUa	436		171 000	DASSE AURELIEN HUTEAU ELSA	21/07/17	Pas d'acquisition
0 6089	06/07/17	Monsieur GUERCHET MARCEL 57 RUE ARMAND DE GRAMONT 44480 DONGES	Maître BIHAN PIERRE	**Non bâti** 1A RUE DES FOUGERES **YK 673** UB **YK 676** UB **YK 679** UB	819		40 000 *1 200*	GILBERT GAETAN	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6090	07/07/17	Consorts SABOT 12 RUE DES MARAISREVIN 44480 DONGES	SCP PERRAIS KERAMBRUN NOTAIRES ASSOCIES	**Bâti sur terrain propre** 1 RUE DES PRETEAUX **AC 140** UC **AC 157** UC	458		97 000 *6 000*	AUBERT GUILLAUME	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6091	07/07/17	Madame GALLET IRENE 135 LA PIERRE 44480 DONGES	SELARL ELIARD - BUTROT - GRANGER NOTAIRES ASSOCIES	**Non bâti** LA PIERRE **YD 450** UC UCL	670		35 000 *4 000*	EVEIN JESSY BRANIA MAGDALENA	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6092	11/07/17	Monsieur MICHAUD FABIEN 21 RUE PASTEUR 44720 SAINT-JOACHIM	Maître BIHAN PIERRE	**Non bâti** 3 TER LA NOE MOREAU **ZY 338** UC **ZY 347** UC	317		20 000 *2 000*	DE OLIVEIRA CARVALHO	12/07/17	Pas d'acquisition
0 6093	11/07/17	Monsieur BOURRAUD NOEL 105 CANZAC 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 105 CANZAC **ZK 180** UC	1021		158 000 *7 500*	KERNEUR JONATHAN NOBLET LUCILE	01/08/17	Pas d'acquisition

0 6094	13/07/17	Monsieur SIGOGNE JONATHAN 8 RUE DE TRELAGOT 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 8 RUE DE TRELAGOT **BM 543** UB	218		111 000 *6 000*	GRATON SOPHIE	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6095	18/07/17	Monsieur DESBOIS GEORGES 5 RUE CLAUDE BERNARD 44480 DONGES	Maîtres DE L'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 42 RUE DU STADE **BM 627** UBL **BM 630** UBL **BM 753** UBL	1308		95 000 *4 500*	INOVIMMO FONCIER	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6096	19/07/17	Consorts SALMON 22 RUE DES AJONCS 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** 23 RUE DE LA MARTIGNERE **BD 292** UCb1 **BD 462** UCb1	1100		140 000 *5 500*	MENGUY Nicolas	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6097	24/07/17	Monsieur PERSICOT FLORENT 6 RUE MICHEL DESBOIS 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Non bâti** 6 RUE MICHEL DESBOIS **YK 357** UB	1427		187 500 *7 250*	DOUAUD MICHAEL	01/08/17	Pas d'acquisition
0 6098	25/07/17	LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT SELA 2 ESTUAIRE CS 66207 44262 NANTES CEDEX 2	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Non bâti** ZAC DES SIX CROIX **YN 517** UE1	6569		281 400	EXODON	08/08/17	Pas d'acquisition
0 6099	26/07/17	SCI DGCD 37 RUE DES PATURESPAR M. GUEGAN CHRISTIAN 44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE	Maîtres LESBATS ET BIHAN	**Bâti sur terrain propre** 16 AVENUE DE LA PAIX **BI 227** UA	294		110 000	DROUIN DENISE	26/07/17	Pas d'acquisition
0 6100	26/07/17	LOTIPROMO 13 SQ DU PRE DE LA GALERIEPAR MR PAJOT PHILIPPE 85300 CHALLANS	SCP GERARD-MOREL - BLIN	**Non bâti** 503 LA ROULAIS **ZY 340** UC	579		34 000	PESNEAU HERVE	29/08/17	Pas d'acquisition

0 6101	26/07/17	Consorts CLOUET 8 RUE DU TERTRE PRINCEAU 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 38 AV DE LA PAIX **BK 182** UAb1	378		110 000 *5 000*	HIMBERT TONY	29/08/17	Pas d'acquisition
0 6102	24/07/17	Madame FREOUR MONIQUE 5 RUE DES AJONCSETAGE 5 APPARTEMENT 21 44600 SAINT NAZAIRE	SCP LESBATS ET BIHAN	**Bâti sur terrain propre** 7 RUE DES METAIRIES **BI 248** UBb1	675		125 000 *8 000*	PARIS FABIEN	29/08/17	Pas d'acquisition
0 6103	27/07/17	Monsieur BAZILE PIERRE 211 LA BASSE MORNAIS 44480 DONGES	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Terrain à bâtir** LA BASSE MORNAIS **ZV 11** A UC **ZV 12** A UC	11810			Indéfini	29/08/17	Pas d'acquisition
0 6104	02/08/17	Monsieur BOURDEAU CYRIL 9 AV DE L YSER 44250 SAINT BREVIN LES PINS	SELARL ELIARD - BUTROT - GRANGER NOTAIRES ASSOCIES	**Bâti sur terrain propre** 42 B AVENUE DE LA PAIX **BK 402** UAb1	240		95 000	BBSBP	29/08/17	Pas d'acquisition
0 6105	08/08/17	SOCIETE SOCIETE NAZAIRIENNE DE DEVELOPPEMENT 6 PL PIERRE SEMARDTOUR METEOR BAT. A1 44600 SAINT-NAZAIRE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Non bâti** 5 RUE LUCIE AUBRAC **BL 951** 1AUb	269			LESIEUX Johan	21/08/17	Pas d'acquisition
0 6106	10/08/17	Madame MAHE ANAISE MARIE PA 8 avenue René Coty 44600 SAINT-NAZAIRE	Maîtres de l'ESTOURBEILLON QUEMENEUR TESSON	**Bâti sur terrain propre** 65 ROUTE DE CROSSAC - LA GUESNE **ZB 147** Nda **ZB 149** UC **ZB 154** Nda **ZB 213** UC **ZB 216** UC **ZB 225** Nda	4372		109 800 *6 000*	Indéfini	29/08/17	Pas d'acquisition

0 6107	16/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** 3005 LA POMMERAYE **ZM 316p**	338		41 500	CADIET BUSSON MAXIME MARIE	05/09/17	Pas d'acquisition
0 6108	16/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** 1004 LA POMMERAYE **ZM 316p**	365		457 000	NOGUET ARNAUD	05/09/17	Pas d'acquisition
0 6109	16/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Bâti sur terrain propre** 412 LA POMMERAYE **ZM 348**	576		66 000	NOURRY VALENTIN	05/09/17	Pas d'acquisition
0 6110	16/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Non bâti** 363 LA POMMERAYE **ZM 316p**	363		44 900	GUILLON YANNICK	05/09/17	Pas d'acquisition
0 6111	16/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Bâti sur terrain propre** 1003 LA POMMERAYE **ZM 316p**	340		43 900	HERVY YANNICK	05/09/17	Pas d'acquisition
0 6112	21/08/17	Madame JOUIN ALYNE SAINT LOUIS 44480 DONGES	Maître DE LAUZANNE OLIVIER	**Bâti sur terrain propre** 52 T LE PERRON **YB 238** UC **YB 239p** A UC	1266		50 000	JOUIN GAUTIER SYLVAIN JULIE	29/08/17	Pas d'acquisition
0 6113	23/08/17	SARL PIERRE D'AZUR 23 RUE JACQUES DAGUERRE 44600 SAINT-NAZAIRE	Maître ATTIAS PATRICIA	**Bâti sur terrain propre** 1007 LA POMMERAYE **ZM 316p** 1AUb	347		42 600	ROZIER MATTIEU	05/09/17	Pas d'acquisition

0 6114	24/08/17	Monsieur SALIOT POTEREAU REMI Laury 20 RUE DES ECOLES 44480 DONGES	Maîtres HEYTIENNE GILLES	**Bâti sur terrain propre** 20 RUE DES ECOLES **BI 289** UB2L	515		158 000 *6 000*	BOURRET ANDRIEUX YOANN MORGANE	29/08/17	Pas d'acquisition
0 61115	06/09/17	Consorts BUSSON-SABOT	SCP PERRAIS KERAMBRUN NOTAIRES ASSOCIES	**Bâti sur terrain propre** 1 RUE DES PRETEAUX **AC 138** UC **AC 140** UC	754		97 000 *6 000*	AUBERT GUILLAUME	07/09/17	Pas d'acquisition

****

DELIBERATION N° 16 :
Motion pour l'accompagnement des élèves de Donges en situation de handicap après la classe ULIS-école

****

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Commune est régulièrement interpellée sur la situation d'élèves scolarisés en Ulis-école à l'école Aimé Césaire de DONGES au sujet de leur orientation après les classes élémentaires. Ces élèves scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire *(ULIS)* présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles envahissants du développement, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés qui nécessitent un accueil dans une classe adaptée.

Nous disposons à DONGES d'une ULIS-école depuis 2011 au sein de l'école élémentaire Aimé CESAIRE. Nous sommes par ailleurs classés en réseau d'éducation prioritaire (REP) avec pour les écoles publiques, le collège Arthur RIMBAUD en tête de réseau. Nous constatons enfin une croissance du nombre des effectifs.
Or, malgré ces éléments majeurs, DONGES ne dispose toujours pas sur son territoire de solution permettant, même pour une partie des élèves en Ulis-école, de poursuivre leur scolarité en Ulis-collège au sein du Collège Arthur RIMBAUD.
Ces élèves sont orientés actuellement vers d'autres structures : Ulis Collège d'autres communes, Institut médico éducatif *(IME)…*et certains ne trouvent pas de classes adaptées à leurs handicaps.

Pourtant les dispositifs tels que l'Ulis-collège ou les sections d'enseignement général et professionnel adapté *(SEGPA)* présentent le grand intérêt d'accueillir les élèves dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Il permet à ces élèves de bénéficier, dans le cadre d'un établissement scolaire du second degré, d'une scolarisation leur permettant d'effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. La proposition d'orientation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées *(CDAPH)* est établie dans le cadre du projet personnalisé *(PPS)* de l'élève, ce qui constitue une garantie pour la réussite des élèves.
Nous estimons qu'il y aurait du sens à réfléchir à ce que le collège Arthur RIMBAUD puisse disposer à DONGES d'une section Ulis-collège ou d'une section SEGPA afin de garantir pour le plus grand nombre d'élèves, en fonction de leur handicap et du niveau de leurs difficultés d'apprentissage, la continuité de leur parcours individualisé sur DONGES.

Le Conseil Municipal sollicite en conséquence des services de l'Education Nationale :

- qu'ils portent une attention particulière à cette problématique se posant sur la Commune de DONGES,

- qu'ils trouvent dans les meilleurs délais, en lien avec les partenaires concernés, des solutions d'orientation après les classes élémentaires réellement adaptés au handicap des élèves Ulis-école,

- qu'ils offrent notamment, compte tenu des caractéristiques de notre territoire, la possibilité d'accueillir au Collège de DONGES en section ULIS-Collège ou section SEGPA les élèves ULIS-école dont l'orientation correspond à ce parcours.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Monsieur le Maire

Je précise que nous avons rencontré avant hier soir, l'Inspectrice de Circonscription de notre nouveau secteur, Madame NICOLAS, à qui nous avons déjà fait part de cette motion qui sera examinée ce soir.

Madame NICOLAS a compris notre démarche. Elle nous a indiqué qu'il y avait en fait des difficultés, puisque les ULIS-Collèges étaient en réalité utilisés pour des élèves qui devraient bénéficier d'une prise en charge dans d'autres établissements. Ces autres établissements ne dépendent pas de l'Education Nationale mais de l'Agence Régionale de Santé. L'Agence Régionale de Santé n'ayant pas créé les capacités suffisantes pour les élèves qui souffrent de handicaps extrêmement lourds, ils se retrouvent dans des établissements qui ne leur sont pas dédiés, mais où ils occupent les places que ne peuvent pas rejoindre les élèves qui sont normalement la cible de cette mesure et qui devraient en bénéficier. C'est un jeu de « chaises musicales ».

Donc, il y aurait lieu d'impliquer l'Agence Régionale de Santé, afin qu'elle créée les capacités nécessaires pour les enfants en question, afin qu'ils puissent être pris en charge, conformément à leur handicap dans des établissements spécialisés dépendant de l'Agence de Santé et qu'ils n'occupent pas les places qui devraient être celles des élèves de l'ULIS-Ecole quand ils rejoignent un établissement du second degré.

Cela étant, je pense qu'il est particulièrement opportun de marquer notre insistance car nous voyons qu'il y a des problématiques extrêmement lourdes pour des familles et des enfants. Il est incohérent que le suivi soit assuré à l'école élémentaire et qu'ensuite la prise en charge disparaisse par manque de capacités. Les choses sont faites à moitié, alors que le parcours de l'enfant ne s'arrête pas au CM2. C'est évident et tout le monde le sait.

Madame Viviane ALBERT

Nous allons voter bien sûr cette motion. Parallèlement à cette motion, j'aurais une question à vous poser sur l'ULIS-primaire à Donges par rapport au SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) qui intervient dans la classe ULIS de l'école Aimé Césaire. Pouvez-vous nous dire si les intervenants du SESSAD ont les locaux nécessaires pour intervenir ?

Monsieur le Maire

Nous envisageons toujours de donner à l'Education Nationale les moyens d'assumer ces missions et nous rénovons les locaux de l'ancien RASED, là ou il était situé, pour qu'il puisse être utilisé par le SESSAD.

Madame Viviane ALBERT

Vous nous aviez fait part d'une difficulté pour qu'un SESSAD puisse intervenir sur Donges, mais je suis contente d'apprendre que des locaux vont être mis à leur disposition.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

➡ **ADOPTE** cette motion pour l'accompagnement des élèves de Donges en situation de handicap après la classe ULIS-école

****

QUESTIONS DIVERSES

****

Monsieur le Maire

Maintenant, nous avons deux questions qui ont été posées.

******

La première posée par le groupe MIEUX VIVRE A DONGES : modification de l'aide communale aux familles de collégiens.

Monsieur Mikaël DELALANDE

Nous avons eu communication par le magazine municipal, de la modification de l'aide communale aux familles de collégiens pour les fournitures scolaires avec un montant de 10 euros pour cette année. L'année prochaine, l'aide financière sera attribuée à des actions éducatives. Si nous déplorons la disparition de cette aide, pouvez-vous nous préciser les types d'actions éducatives envisagées, ainsi que le caractère rédhibitoire de la décision ?

Monsieur le Maire

Tout d'abord, sur le caractère rédhibitoire de la décision, c'est lié en fait au partage des compétences entre collectivités en matière scolaire. Les collèges, chacun le sait, sont rattachés aux départements, les lycées aux régions et les écoles maternelles et élémentaires aux communes.
Depuis de longues années, la Commune ne respectait pas ce partage des compétences, puisqu'elle intervenait en dehors de sa compétence en matière scolaire, en budgétant des sommes pour acheter des fournitures scolaires pour des collégiens scolarisés dans un établissement qui dépend du Département. Ce n'était pas à la Commune d'assurer cette dépense et la Trésorerie nous l'a signalé. C'était une anomalie qui aurait pu être relevée par la Chambre Régionale des Comptes. En tout cas, la Trésorerie, avec insistance, notamment Madame RISICO, nous avait alertés à plusieurs reprises sur l'impossibilité de rendre pérenne ce financement direct par la Commune de fournitures scolaires pour un établissement qui ne dépend pas de la Commune.

Tenant compte de cela, nous avons envisagé, avec Monsieur le Principal du Collège, les modalités d'évolution car je dis bien que le but n'est pas de faire des économies.

Le but est de verser des sommes dans un cadre légal, ce qui est différent. Il n'était donc pas possible d'acheter des fournitures pour les collégiens. En revanche, il était possible d'envisager de verser des sommes pour le foyer socio-éducatif pour en général des activités de voyages et de sorties scolaires à destination du Collège. C'est la démarche qui a été faite, exposée et expliquée dans le magazine qui est de verser, sous forme de subvention pour des activités d'actions éducatives, donc notamment des sorties, des voyages, des travaux collectifs, des sommes qui ne sont plus versées en aide directe d'achat de fournitures scolaires.

Le but encore une fois n'était pas de faire une économie, mais de rentrer dans la légalité et de le faire en concertation avec le Collège, ce qui a été fait, puisque cela a été mis en place après des réunions de travail et en accord avec l'administration, Monsieur le Principal. C'est dans ce cadre là que nous avons dû faire évoluer notre aide, mais encore une fois, il n'y a pas de réduction. Il s'agit d'une évolution et d'une mise en conformité. C'est très important de le dire. C'était l'objet de l'article publié dans le magazine et c'est l'occasion pour moi de la redire ce soir.

******

Monsieur le Maire

Il y a ensuite deux questions qui ont été posées par le groupe DONGES POUR TOUS :

Madame Viviane ALBERT

Nous aurions aimés savoir où en était le dossier de la rue du Stade. Y a-t-il eu des avancées ou pas ? Et Lesquelles si oui ?

Monsieur le Maire

J'ai rencontré Monsieur GROSVALET, il y quinze jours exactement, le 7 septembre. Il était accompagné des responsables du service des routes ainsi que de Monsieur CHARIER, qui n'a rien à voir avec l'entreprise, qui est le vice-président du Département en charge des routes et Madame MEIGNEN qui est la deuxième Conseillère Départementale de notre Canton. L'objet était de parler des problématiques routières liées au dévoiement de la voie ferrée, mais pas seulement. Parmi ces problématiques, nous avons compris qu'il y avait celle de la 773 à partir des Six Croix.

Pour ce qui concerne la rue du Stade, aujourd'hui, la solution existe, elle est trouvée et chiffrée. Simplement, les différentes parties concernées se renvoient la balle, ce qui n'a rien d'étonnant.

La SNCF dit que cela n'entre pas dans les 150 millions du contournement ferroviaire. Elle renvoie vers le Port et le Département, puisque la solution qui a été identifiée clairement, c'est que les poids lourds transportant des matières dangereuses utilisent les routes portuaires pour rejoindre le CD 100.

Le Port dit qu'il a peur pour ses infrastructures portuaires à cause des camions transportant des matières dangereuses. On lui répond que si c'est dangereux sur les zones portuaires, c'est encore plus dangereux en zone habitée, rue du Stade, où il y a le stade, comme son nom l'indique, ainsi que le supermarché de la commune.

Ce qui est dangereux pour le Port devrait être encore plus dangereux pour les habitants. Les habitants devraient être plus importants que les quais. Ce à quoi, le Port répond qu'il a des normes maintenant à cause du risque terroriste qui rendent difficile de faire passer les poids lourds sur ses routes. C'est la position du Port.

La position du Département est de dire que tout cela est bien compliqué et qu'il a un autre problème à partir des Six Croix, et c'est là où je veux intégrer la dimension des Six Croix…

En fait, il y a un problème financier qui consiste à d'abord financer les travaux nécessaires pour réaliser le passage des poids lourds par la route portuaire. Le Port bloque. Il faut trouver 1 500 000 euros que le Département n'a pas budgété ou n'a pas en caisse.

Par-dessus cela, même si on trouve le financement et même si le Port accepte, il y a un autre problème qui est là beaucoup plus grave, parce qu'il n'impacte pas que la rue du Stade, mais toute la route en partant de la raffinerie jusqu'à la Guesne et jusqu'au pont d'Ardivais, en direction de Pontchâteau. C'est le problème de la circulation des poids lourds à partir des Six Croix, parce que si nous traitons le problème de la circulation des poids lourds à partir des Six Croix, nous pouvons envisager de le traiter à partir de la raffinerie. Mais si le problème n'est pas traité aux Six Croix, ce sera encore plus difficile de le traiter à l'origine des camions, de la raffinerie.

Or, vous avez dû voir la presse, le premier arrêté du Président du Département qui datait de janvier 2015 interdisant les poids lourds en transit sur la route 773 en direction de Pontchâteau et sur la RD 4 en direction de Crossac et Sainte-Reine a été annulé par le Tribunal Administratif, au motif que cette mesure était trop restrictive pour le transport, notamment des camions-citernes, il faut être clair. Il a été annulé par des motifs qui rendent difficiles de reprendre un nouvel arrêté.

Néanmoins, le lendemain du jugement, le Département a repris un second arrêté quasi identique au premier. Malheureusement, mais comme nous pouvions nous y attendre, ce deuxième arrêté a été contesté immédiatement au Tribunal Administratif par la même société, pour ne pas la citer il s'agit de SGT, Saint-Gildas Transports, dont le siège est à Saint-Gildas-des-Bois, mais dont les infrastructures sont aux Six Croix, donc sur Donges. Ce transporteur, mais qui agit au nom un peu des autres transporteurs, veut retrouver la libre circulation vers Pontchâteau, vers Crossac et Sainte-Reine. Passer par Crossac et Sainte-Reine, c'est couper au plus court en kilomètres pour aller vers la Bretagne. D'où nos inquiétudes pour la RD 4 et pour les secteurs de la route de Crossac, de la Guesne et de Revin.

Tout cela pour dire que le Département craint, je pense à juste raison, que le nouvel arrêté interdisant les poids-lourds en transit soit annulé par le Tribunal Administratif, pour les mêmes motifs que pour la première annulation. Cette deuxième annulation ne mettra pas deux ans et demi à arriver, mais cela risque d'arriver avant et si les transporteurs obtiennent l'annulation, ce sera une catastrophe pour les riverains de Pontchâteau, mais aussi de Donges, notamment de Revin et de la Guesne. Si nous n'arrivons pas à interdire les poids lourds en centre ville de Pontchâteau, cela voudrait dire que nous n'arriverions pas à les faire interdire juridiquement sur la rue du Stade, quelle que soit la bonne volonté du Département de prendre des arrêtés.

La volonté politique est une chose, mais la capacité juridique à le faire en est une autre. Nous voyons bien que les transporteurs, eux, ne veulent pas l'interdiction des poids lourds ni rue du Stade, ni sur la 773, ni sur la RD 4. Pour l'instant, le Tribunal Administratif leur a donné raison. J'ai vu le jugement qui est très motivé. Cela ouvre peu de portes de sorties.

Je veux simplement pour vous répondre clairement, après ce que je vous ai dit sur les atermoiements entre le Département et le Port, qu'il y a une incertitude juridique très forte sur la capacité du Département et de la Ville, si nous devrions le faire, à réguler, à interdire les poids lourds transportant des matières dangereuses rue du Stade, car le Tribunal Administratif dit que ces poids lourds transportant des matières dangereuses ont le droit de passer à Crossac, dans le centre bourg, à Sainte-Reine et à Pontchâteau.

C'est quelque chose d'inquiétant, mais l'aspect juridique rend plus complexe la solution du problème quotidien que je ne manque jamais de rappeler aux partenaires du contournement ferroviaire. Je rappelle qu'aucune avancée concrète n'ayant eu lieu, il n'y avait pas de raison de donner un avis favorable au contournement, car il n'y avait aucune contrepartie pour les Dongeois, notamment sur la rue du Stade. Le dossier sur la rue du Stade n'est pas clos, m'a dit Monsieur GROSVALET. Néanmoins, pour le moment il est pour le moins « en stand-by » et encore plus avec la problématique juridique. Voila ce que je peux vous dire sur les transports à Donges. La problématique va bien au-delà maintenant de la rue du Stade. Nos inquiétudes vont jusqu'à la Guesne et au pont d'Ardivais.

Vous avez une deuxième question.

******

Madame Viviane ALBERT

Oui, ma deuxième question était : suite aux deux catastrophes ayant frappé les Antilles, nous aimerions mettre en débat ce soir avec tout le Conseil Municipal, la possibilité d'une aide financière ou autre pour les habitants sinistrés de ces îles.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre très rapidement. Cette aide sera examinée dans le cadre de la décision modificative au budget de la Commune qui sera approuvé d'ici la fin de l'année, car nous faisons toujours une décision modificative. C'est une décision budgétaire qui sera inscrite dans cette décision modificative.

Madame Viviane ALBERT

Merci.

Monsieur le Maire

Les questions étant terminées, je vous remercie et je lève la séance.

Clos et arrêté les dits jour – mois et an